



Conseil d'administration – mardi 16 mars 2021

Délibérations signées

Numéro de la délibération	Titre	Pages
Délibération n° D2021-03-01-ins	approbation procès-verbal du 13 octobre 2020	2
Délibération n° D2021-03-02-ins	approbation procès-verbal du 7 décembre 2020	3
Délibération n° D2021-03-03-fin	compte financier 2020	4
Délibération n° D2021-03-04-fin	rapport annuel de performance 2020	13
Délibération n° D2021-03-05-ins	dispositif d'aide financière d'urgence aux étudiants – dispositif Transport	70
Délibération n° D2021-03-06-sco	Rémunérations forfaitaires des parties prenantes - VAE	74
Délibération n° D2021-03-07-sco	tarifs FC3 - faculté de langue 2020-2021	77
Délibération n° D2021-03-08-acc	conventions pour information sous la délégation de pouvoir de juillet 2018	79
Délibération n° D2021-03-09-acc	conventions pour information	80

Délibération n° D2021-03-01-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 13 octobre 2020.

Ce procès-verbal est mis en ligne sur les sites intranet et internet de l'université.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	8

Lyon, le 16 mars 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-03-02-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2020.

Ce procès-verbal est mis en ligne sur les sites intranet et internet de l'université.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 16 mars 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-03-03-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-5, R. 719-51, R. 719-100 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de l'agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le compte financier de l'établissement pour l'exercice 2020.

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1203** ETPT sous plafond et **165** ETPT hors plafond :
- **112 029 919,40 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - **94 467 999,09 €** personnel
 - **12 840 769,67 €** fonctionnement
 - **4 721 150,64 €** investissement
- **111 799 380,50 €** de crédits de paiement dont :
 - **94 424 337,14 €** personnel
 - **12 097 471,26 €** fonctionnement
 - **5 277 572,10 €** investissement
- **+ 1 104 096,23 €** de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **1.288 151,54 €** de variation de trésorerie
- **6.494 257,71 €** de résultat patrimonial
- **7.943 234,12 €** de capacité d'autofinancement
- **3.006 676,31 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter en réserves :

- le résultat de l'exercice à hauteur de **6.494 257,71 €**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 29
- ✓ Nombre de voix pour : 28
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 1

Lyon, le 16 mars 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget exécuté 2020

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	467 (1)		467
		CDI			-
	Non permanents	CDD	182	20	201
S/total EC			648	20	668
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	398 (2)		398
		CDI	36	48	83
	Non permanents	CDD	104	74	178
S/total Biatoss			538	121	659
Totaux			1 186 (3)	141	1 327 (4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 203 (5)		1 368
					Plafond global des emplois voté par le CA
					1 368

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5) fixé à 1 203.

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2020

DEPENSES						
	Compte Financier 2019		Budget 2020		Compte Financier 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Personnel	93 846 490	93 827 777	96 459 940	96 459 940	94 467 999
dont contribution employeur au CAS pension	24 895 553	24 895 553	25 206 224	25 206 224	25 297 571	25 297 571
Fonctionnement	15 671 935	14 709 847	15 687 763	15 756 750	12 840 770	12 097 471
Investissement	6 593 035	4 072 998	5 602 453	7 058 611	4 721 151	5 277 572
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	116 111 460	112 610 623	117 750 156	119 275 301	112 029 919	111 799 381
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		3 929 618				1 104 096

RECETTES			
CF 2019	Budget 2020	CF 2020	
115 586 855	113 264 952	112 902 567	Recettes globalisées
91 004 543	91 613 975	91 729 804	Subvention pour charges de service public (SCSP)
190 796	146 740	202 534	Autres financements de l'Etat
1 832 975	1 400 175	1 413 967	Fiscalité affectée
6 065 903	3 337 962	3 329 547	Autres financements publics
16 492 639	16 766 100	16 226 714	Recettes propres
953 386	-	910,00	Recettes fléchées
0			Financements de l'Etat fléchés
951 464	-		Autres financements publics fléchés
1 922		910	Recettes propres fléchées
116 540 241	113 264 952	112 903 477	TOTAL DES RECETTES
	6 010 349		SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

N.B : Budget 2020 = BI 2020 + BR 2020

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER - COMPTE FINANCIER 2020

BESOINS			
	<i>Compte Financier 2019</i>	Budget 2020	Compte Financier 2020
Solde budgétaire (déficit)		6 010 349	
Remboursement d'emprunts (capital)			
Nouveaux prêts (capital)	4 814	30	90
Dépôts et cautionnements			
Opérations au nom et pour le compte de tiers	229 170	429 200	462 800
Autres décaissements sur comptes de tiers	14 345 966		76 712
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	14 579 950	6 439 579	539 602
Abondement de la trésorerie	2 394 311	-	1 288 152
dont abondement de la trésorerie fléchée	251 838		
dont abondement de la trésorerie non fléchée	2 142 473		1 595 335
TOTAL des besoins	16 974 261	6 439 579	1 827 754

FINANCEMENTS			
<i>CF 2019</i>	Budget 2020	Compte Financier 2020	
3 929 618	-	1 104 096	Solde budgétaire (Excédent)
-		-	Nouveaux emprunts (capital)
			Remboursement de prêts (capital)
			Dépôts et cautionnements
412 817	319 200	319 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers
12 631 826		404 458	Autres encaissements sur comptes de tiers
16 974 261	319 200	1 827 754	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-	6 120 379	-	Prélèvement sur la trésorerie
	345 956	307 183	dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
-	5 774 423	-	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
16 974 261	6 439 579	1 827 754	TOTAL des financements

N.B : Budget 2020 = BI 2020 + BR 2020

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE - COMPTE FINANCIER 2020

Compte de résultat

CHARGES				
	Compte Financier 2019	Budget 2020	Compte Financier 2020	Taux EXEC
Personnel	92 590 600	95 307 345	93 222 546	98%
dont charges de pensions civiles	24 895 553	25 206 224	25 297 571	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 837 138	20 851 761	19 394 840	93%
TOTAL des charges	112 427 738	116 159 106	112 617 386	97%
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	5 391 564	1 394 563	6 494 258	
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	117 819 302	117 553 669	119 111 644	101%

PRODUITS				
	Compte Financier 2019	Budget 2020	Compte Financier 2020	Taux EXEC
Subventions de l'Etat	91 256 125	91 389 722	92 465 709	101%
Fiscalité affectée	1 832 975	1 400 175	1 413 967	101%
Autres subventions	4 348 011	5 515 026	1 615 765	29%
Autres produits	20 382 191	19 248 746	23 616 203	123%
TOTAL des produits	117 819 302	117 553 669	119 111 644	101%
Résultat prévisionnel (PERTE)	0	0	0	
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	117 819 302	117 553 669	119 111 644	101%

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	CF 2019	Budget 2020	CF 2020
Résultat de l'exercice	5 391 564	1 394 563	6 494 258
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	3 500 356	3 442 416	3 414 290
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 060 704	1 900 000	29 380
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		0	-
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		0	1 935 934
= capacité d'autofinancement	6 831 216	2 936 979	7 943 234

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				
	CF 2019	Budget 2020	CF 2020	Taux EXEC
Insuffisance d'autofinancement	-		-	
Investissements	4 152 435	7 058 611	5 548 711	79%

RESSOURCES				
	CF 2019	Budget 2020	CF 2020	Taux EXEC
Capacité d'autofinancement	6 831 216	2 936 979	7 943 234	
Financement de l'actif par l'Etat			0	
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	58 908	935 797	612 333	65%

Remboursement des dettes financières	459		240	
TOTAL des emplois	4 152 894	7 058 611	5 548 951	79%
Apport au fonds de roulement	2 737 359	-	3 006 676	

Autres ressources		0		
Augmentation des dettes financières	129	0	60	
TOTAL des produits	6 890 253	3 872 776	8 555 627	221%
Prélèvement sur fonds de roulement	-	3 185 835	-	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CF 2019	Budget 2020	CF 2020
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	5 555 251	-3 185 835	3 006 676
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	3 160 939	2 934 544	1 718 525
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	2 394 312	-6 120 379	1 288 152
Niveau du fonds de roulement	20 394 930	17 209 095	23 401 607
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 1 539 161	1 395 383	179 364
Niveau de la trésorerie	21 934 091	15 813 712	23 222 243

N.B : Budget 2020 = BI 2020 + BR 2020

CF = compte financier

(En Euros)

BILAN AU 31.12.2019 ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT OU DEPRECIATION	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 133 191	1 705 517	427 674	513 517
Frais de recherche et de développement				
Logiciels	1 809 000	1 509 830	299 170	377 761
Autres immobilisations incorporelles	274 322	195 687	78 635	85 888
Immobilisations incorporelles en cours	49 868	-	49 868	49 868
Immobilisations corporelles	135 224 978	27 375 533	107 849 445	105 582 434
Terrains	19 637 000	26 800	19 610 200	19 616 900
Constructions	83 792 347	10 116 867	73 675 480	74 500 402
Installations techniques, matériel et outillage	2 372 770	1 861 008	511 763	501 808
Autres immobilisations corporelles	20 307 202	15 370 859	4 936 344	4 256 989
Immobilisations corporelles en cours	6 115 659	-	6 115 659	3 680 650
Avances et acomptes	3 000 000		3 000 000	3 025 686
Immobilisations financières	198 916	90 000	108 916	83 916
Participations	133 131	90 000	43 131	18 131
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 484		4 484	4 484
Autres immobilisations financières	61 301	-	61 301	61 301
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	137 557 085	29 171 050	108 386 036	106 179 867
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances	13 915 816	63 026	13 852 790	10 718 757
Créances sur des entités publiques	1 942 578	-	1 942 578	1 743 351
Créances sur les clients et comptes rattachés	11 774 544	63 026	11 711 518	8 873 784
Avances et acomptes versés par l'Université	23 467	-	23 467	-
Créances sur les autres débiteurs	175 228	-	175 228	101 622
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	228 511	-	228 511	256 788
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	14 144 327	63 026	14 081 301	10 975 545
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	23 222 243	-	23 222 243	21 934 092
TOTAL TRESORERIE	23 222 243	-	23 222 243	21 934 092
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion - Actif	6	-	6	6
TOTAL GENERAL - ACTIF	174 923 661	29 234 076	145 689 585	139 089 509

(En Euros)

BILAN AU 31.12.2019 PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Financements reçus	82 716 632	84 040 234
Biens mis à disposition par l'Etat	78 150 542	79 986 817
Financements de l'actif par l'Etat	119 977	143 477
Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 446 113	3 909 939
Réserves	41 788 620	33 579 164
Report à nouveau	-	2 817 892
Résultat de l'exercice	6 494 258	5 391 564
TOTAL FONDS PROPRES	130 999 510	125 828 853
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	54 200	51 919
Provisions pour charges	719 485	679 398
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	773 685	731 317
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dépôts et cautionnement	14 447	14 627
TOTAL DETTES FINANCIERES	14 447	14 627
DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes reçus	3 512 312	2 936 306
Dettes	9 751 032	8 839 729
Fournisseurs et comptes rattachés	1 297 386	1 114 727
Dettes fiscales et sociales	6 146 275	6 109 660
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	508 432	210 139
Autres dettes	1 798 939	1 405 204
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	136 825	280 425
Produits constatés d'avance	501 774	458 251
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	13 901 943	12 514 712
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion - Passif	-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF	145 689 585	139 089 509

0

0

Délibération n° D2021-03-04-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-5, R. 719-51, R. 719-100 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-lns du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le rapport annuel de performances 2020 tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	29
✓	Nombre de voix pour :	29
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 16 mars 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

2020

Université Jean Moulin Lyon 3

Avant-propos

Le rapport annuel de performances (RAP) 2020 rend compte de l'exécution des engagements pris dans le projet annuel de performances (PAP) 2020, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance de l'activité.

Le RAP présente les résultats attendus et obtenus par l'Université Jean Moulin pour les objectifs poursuivis à travers l'analyse d'indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public. Il concourt à l'information du conseil d'administration et aux responsables des programmes ministériels, ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel de l'établissement.

Il permet de mesurer la dynamique du plan stratégique de l'Université Jean Moulin dont l'ambition est de développer son attractivité, son caractère responsable et sa performance dans la réalisation de ses missions de service public.

Les objectifs et les indicateurs contenus dans ce RAP sont conformes aux attentes de la Mission Interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (MIREs) à savoir :

- ❖ satisfaire les besoins de qualifications supérieures du pays, notamment par l'accroissement de la proportion d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur ;
- ❖ renforcer la qualité et la politique de recherche et de formation grâce au passage aux responsabilités et compétences élargies ;
- ❖ assurer l'égalité des chances, qui s'appuie sur une politique d'aide sociale renouvelée et sur une orientation plus efficace des bacheliers et des étudiants ; elle se traduit également par l'essor de dispositifs permettant la diversification sociale des recrutements au profit des boursiers et des étudiants issus des milieux défavorisés ;
- ❖ définir une stratégie de recherche et d'innovation ;
- ❖ rendre attractif le territoire dans le cadre notamment des pôles de compétitivité, de la Communauté d'Universités et des Etablissements (COMUE) et des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et de l'opération Campus.

Les indicateurs de performance retenus par l'Université Jean Moulin sont en cohérence avec les programmes :

- N° 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
- N° 231 "Vie étudiante"

Ils sont présentés en regard des indicateurs retenus dans le PAP afin d'être dans une démarche de suivi des objectifs définis alors.

I. Le programme 150 - « Formations supérieures et recherche universitaire »

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2020 – programme 150

Objectif n° 1 – Répondre aux besoins de qualifications supérieures tout au long de la vie

- indicateur n° 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés en formation initiale
 - 1.2a – Insertion des DUT 6
 - 1.2b – Insertion des Licences Professionnelles 8
 - 1.2c – Insertion des Masters 10
- indicateur n° 1.3 : Formation tout au long de la vie
 - 1.3a – La formation continue 13
 - 1.3b – Part des diplômés délivrés en Formation Continue 14
 - 1.3c – Part de la validation des acquis de l'expérience (VAE) 15
 - 1.3d – Part de la validation des acquis professionnels (VAP) 16

Objectif n° 2 – Améliorer la réussite des étudiants

- indicateur n° 2.2 : Réussite à l'examen de DUT
 - 2.2a – DUT en 2 ou 3 ans 19
 - 2.2b – Etudiants en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat 20
- indicateur n° 2.3 : Réussite en 1^{er} cycle universitaire
 - 2.3a – Licence en 3 ans 21
 - 2.3b – Licence en 3 ou 4 ans 22
 - 2.3c – Le devenir des étudiants en fin de L1 23
 - 2.3d – Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite 24
- indicateur n° 2.4 : Réussite en Master 25
- indicateur n° 2.5 : Réussite en Doctorat 26

Objectif n° 3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau International

- indicateur n° 3.3 : Enseignants chercheurs produisant 28

Objectif n° 4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- indicateur n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement 29
- indicateur n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs 30
- indicateur n° 4.3 : Ressources propres liées à la recherche – revenus consolidés de la valorisation de la recherche 32

Objectif n° 5 – Renforcer l’ouverture européenne et internationale des établissements

- indicateur n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat	
5.1a – <i>Etudiants étrangers en Master</i>	35
5.1b – <i>Etudiants étrangers en Doctorat</i>	36
- indicateur n° 5.2 : Proportion d’étrangers parmi les enseignants-chercheurs	
5.2a – <i>Enseignants chercheurs de nationalité étrangère</i>	37
5.2b – <i>Professeurs invités</i>	38
- indicateur n° 5.3 : Coopération internationale	
5.3a – <i>Doctorants en cotutelle</i>	39
5.3b – <i>Doctorats délivrés en cotutelle</i>	40

Objectif n° 6 – Améliorer l’efficacité de l’université

- indicateur n° 6.1 : Mentions à faibles effectifs	42
- indicateur n° 6.2 : Attractivité des Masters	43
- indicateur n° 6.3 : Mesure de la disponibilité des places de bibliothèque	
6.3a – <i>Entrées dans les bibliothèques universitaires</i>	44
- indicateur n° 6.4 : Qualité de la gestion immobilière	45
- indicateur n° 6.5 : Ressources propres	46

B. Présentation des recettes et des dépenses 47

II. Le programme 231 - « Vie étudiante »

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2020 – programme 231

Objectif n° 1 - Contribuer à promouvoir l’égalité des chances pour l’accès aux formations de l’enseignement supérieur des différentes classes sociales

- Indicateur n° 1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants	50
- indicateur n° 1.3 : Etudiants boursiers	
1.3a – <i>Boursiers sur critères sociaux : effectifs</i>	51
1.3b – <i>Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en L3</i>	52
1.3c – <i>Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en M2</i>	53

Objectif n°3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

- Indicateur n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l’université vus par le Service Médical de Médecine Préventive	55
---	----

B. Présentation des recettes et des dépenses 56

I. PROGRAMME 150 : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

« *Le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire vise à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent.* »

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a décliné ces points dans ses axes stratégiques et dans le contrat quinquennal qui la lie à l'Etat.

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2020

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure
--

L'insertion professionnelle des diplômés a été consacrée, depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), comme l'une des trois missions du service public de l'enseignement supérieur, avec l'enseignement et la recherche. Elle constitue une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et une veille économique est en place sur les marchés du travail (local, national et international) afin d'anticiper l'évolution des besoins et de s'assurer que nos domaines de formation sont en adéquation avec ceux-ci.

En effet, la formation de nos diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification.

Afin d'améliorer l'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés, différents leviers sont mis à leur disposition par notre établissement :

- L'intégration progressive dans les maquettes des heures dédiées au Projet Personnel et Professionnel permettant aux étudiants de s'informer sur les métiers accessibles en fonction de leur composante de rattachement. A cela, s'ajoutent des modules dédiés à la technique de recherche d'emploi conduit par les composantes et le SCUIO-IP.
- Des structures spécifiques au sein du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation – Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) telles que :
 - le Centre d'Information, de Documentation et d'Orientation (CIDO)
 - l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP)
 - le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)
 - la plateforme U3e facilitant les échanges entre les étudiants, les partenaires socio-économiques et l'Université par la mise à disposition d'un CV thèque aux entreprises et la diffusion de stages et de jobs étudiants.
- Des appuis et incitations à la mise en place de formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat professionnel). La mise en valeur de l'offre de formation en alternance auprès des entreprises par l'intermédiaire de la DID (Direction de l'Innovation et du Développement) et l'organisation du forum Entreprises Alternance au sein du campus de la Manufacture permettent à nos étudiants de rencontrer des recruteurs potentiels.
- D'autre part, l'université Jean Moulin Lyon 3 valorise l'esprit d'entreprise et sensibilise les étudiants à l'entrepreneuriat dès leurs premières années d'études. Ainsi, l'incubateur Manufactory, adossé à la Manufacture des Tabacs, héberge, accueille et accompagne des porteurs de projet d'entreprise de tous horizons, à la fois des étudiants ou jeunes diplômés de l'établissement ainsi que des jeunes venant de l'extérieur.
L'incubateur Manufactory est structuré autour de 3 programmes. Les programmes START et UP, accompagnent gratuitement les étudiants et jeunes diplômés, porteurs de projet entrepreneurial. Quant au programme PRO, il est ouvert aux porteurs de projets ayant déjà eu des expériences professionnelles ou les salariés en reconversion.

Indicateur de performance n° 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés en formation initiale.

N° 1.2a : Insertion des DUT

LOLF_150-1-2a		Insertion DUT					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	IUT Jean Moulin						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : DUT (IUT)						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	DUT : Enquête d'insertion - Situation 2 ans après l'obtention du DUT						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Taux de poursuites d'études - Taux de reprises d'études - Taux d'insertion : ces 3 taux sont calculés par rapport aux répondants Taux d'emploi = répondants en Emploi / répondants en Insertion Adéquation 1er emploi/spécialité DUT : pour tous les répondants hors poursuite d'études - Modalités retenues : "Tout à fait d'accord" et "Plutôt d'accord"						
Mode de calcul détaillé	Au moment de l'enquête les étudiants sont : en poursuite d'études (depuis l'obtention du DUT) ou en reprise d'étude (après une période d'insertion) ou encore en situation d'insertion. Les situations d'insertion sont : en emploi, en recherche d'emploi ou inactifs.						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3						
		Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Rappel Cible 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	170	139	198	149	145	
Taux de Réponse	UJM - Lyon 3	55%	51%	66%	55%	52%	60%
	Ref. Nationales	56%	57%	60%	61%	59%	
En poursuite d'études	UJM - Lyon 3	104	82	128	94	87	
Taux de poursuites d'études	UJM - Lyon 3	61%	59%	65%	63%	60%	
	Ref. Nationales	56%	56%	57%	57%	59%	
En reprises d'études	UJM - Lyon 3	9	7	8	12	11	
Taux de reprises d'études	UJM - Lyon 3	5%	5%	4%	8%	8%	
	Ref. Nationales	5%	6%	5%	6%	6%	
En insertion (=emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	57	50	62	43	47	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	34%	36%	31%	29%	32%	
	Ref. Nationales	39%	38%	38%	37%	35%	
En emploi	UJM - Lyon 3	46	38	48	38	37	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	81%	76%	77%	88%	79%	90%
	Ref. Nationales	78%	79%	77%	83%	80%	90%
Adéquation 1er Emploi / Spécialité DUT	UJM - Lyon 3	61%	68%	63%	69%	67%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	3	3	3	2	2	

On distingue 2 notions :

- Le taux d'insertion correspond à la proportion de diplômés qui sont sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi) et aux inactifs (qui ne recherchent pas d'emploi)
- Le taux d'emploi, quant à lui, indique la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles qui sont en situation d'insertion.

Commentaires :

En DUT, les bacs les plus représentés sont les séries ES (41%), puis les bacs Technologiques (38%) suivis des séries L (8%) et S (9%). Quant aux bacs professionnels, ils représentent 4% des inscrits en DUT.

L'IUT Jean Moulin Lyon 3 propose une formation riche :

- 3 DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)
 - Carrières Juridiques
 - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations
 - Information - Communication, avec 2 options :
 - Option Information numérique dans les organisations
 - Option Communication des organisations

Les étudiants inscrits en DUT représentent 2% des effectifs inscrits à l'université.

Les bacheliers ES sont majoritaires en DUT GACO et c'est en DUT Carrières Juridiques qu'on trouve la plus forte proportion de bacheliers technologiques.

Le taux de répondants pour cette dernière enquête est de 52%.

2 ans après l'obtention de leur DUT, 32% des étudiants de Lyon 3 sont en situation d'insertion ; 60% des étudiants sont en poursuite d'études et 8% en reprise d'études. Le contexte économique et le taux de chômage contribuent sans doute aux choix de poursuite d'études, mais c'est aussi une volonté d'obtenir une licence qui explique ces comportements.

Cependant, les diplômés de l'IUT se placent bien sur le marché du travail. On constate un taux d'emploi très proche de la moyenne nationale, 79% des diplômés en insertion ont trouvé un emploi. La professionnalisation des formations, avec l'importance des stages effectués en entreprise pendant le cursus, favorise l'accès à l'emploi de cette catégorie de diplômés.

Les données recueillies spécifiquement à Lyon 3 permettent d'évaluer :

- 1) les conditions d'entrée sur le marché du travail et
- 2) la satisfaction des diplômés vis-à-vis de leurs études.

Ces deux indicateurs sont néanmoins très dépendants de la conjoncture du marché du travail :

- ✓ La durée moyenne d'accès au premier emploi pour les DUT, après l'obtention de leur diplôme, s'est améliorée et est passée à 2 mois. Au regard de la conjoncture économique, cette durée est très encourageante et on constate que le stage en milieu professionnel constitue chaque année un moyen privilégié d'accès à l'emploi.
- ✓ 67% des répondants se disent satisfaits de l'adéquation entre l'emploi occupé et les études suivies. Ce taux de satisfaction correct est certainement lié à la durée relativement courte de recherche du 1^{er} emploi sur un marché très exigeant.

N° 1.2b : Insertion des Licences Professionnelles

LOLF_150-1-2b		Insertion Licence professionnelle					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	OFIP SCUIO-IP						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Licence Professionnelle						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Licences Professionnelles : Enquête d'insertion à 27 mois						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres (y compris professions intellectuelles) et de professions intermédiaires Taux d'insertion en Rhône-Alpes Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi						
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français Calcul national : - Etudiants de nationalité française						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3						
		Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Cible - 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	490	497	481	474	514	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	69%	70%	73%	67%	70%	70%
	Ref. Nationales	70%	67%	68%	68%	68%	
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	360	340	342	323	346	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	73%	68%	71%	68%	67%	
	Ref. Nationales	71%	70%	64%	63%	62%	
En emploi	UJM - Lyon 3	334	310	319	303	325	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	93%	91%	93%	94%	94%	93%
	Ref. Nationales	92%	93%	94%	93%	94%	93%
% Cadres & Prof Intermédiaires	UJM - Lyon 3	94%	96%	95%	96%	96%	
	Ref. Nationales	71%	70%	69%	76%	78%	
% Insertion en Rhône-Alpes	UJM - Lyon 3	68%	67%	69%	72%	71%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	2	1	1	1	1	

Commentaires :

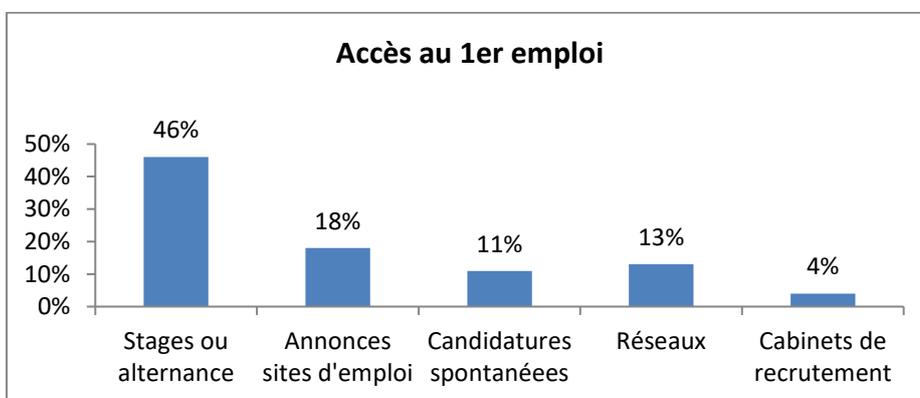
L'Université Lyon 3 propose une offre de formation riche avec 17 mentions en Licence Professionnelle. Malgré le contexte actuel de crise sanitaire, le taux de réponse à l'enquête est élevé avec 514 répondants sur 730 diplômés interrogés, soit 70%.

Sur les 9 710 diplômes nationaux délivrés en 2019, la part des licences professionnelles représente environ 9%. Profil des diplômés : 91% d'entre eux ont obtenu leur diplôme d'accès à la licence professionnelle dans un établissement autre que l'Université Jean Moulin Lyon 3, ce qui démontre l'attractivité de notre université. Les diplômés de licence professionnelle sont principalement titulaires d'un diplôme technique spécialisé en 2 ans, 65% provenaient d'un BTS et 22% d'un DUT. L'âge moyen d'obtention d'une Licence professionnelle à l'UJM est de 23 ans.

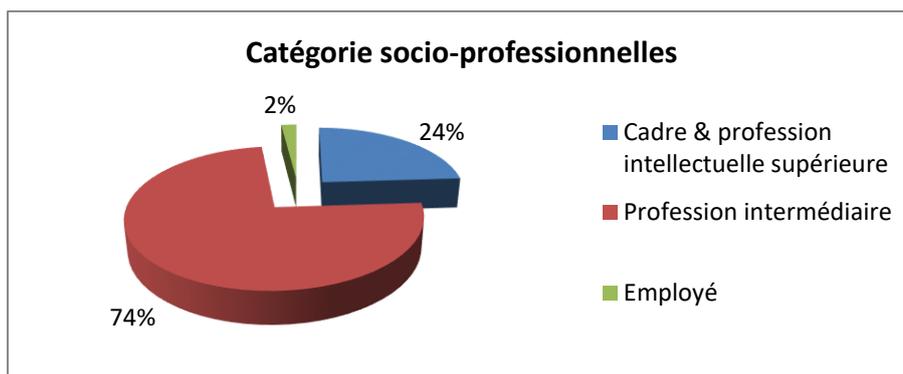
A l'issue de leur licence professionnelle, les deux tiers des diplômés arrêtent leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi, soit 67%. Du fait d'un marché de l'emploi moins dynamique, il en résulte un choix de poursuite d'études plus fréquent afin de retarder l'entrée sur le marché du travail. Ainsi, un tiers de ces jeunes diplômés — taux élevé pour un diplôme professionnel — ont préféré compléter leur formation après la licence ou ont entamé une autre activité que la recherche d'un emploi. Ceux qui ont poursuivi leurs études préparent principalement un master.

Globalement, la tendance sur 5 ans de l'insertion des diplômés de licence professionnelle est favorable. Au moment de l'enquête 94% des licenciés professionnels qui étaient en insertion disposaient d'un d'emploi, ce qui traduit une bonne adéquation de nos licences professionnelles avec les attentes du marché de l'emploi. Depuis quelques années, le taux d'emploi de notre établissement, a toujours été supérieur à 90%. Ainsi parmi les diplômés qui s'insèrent directement sur le marché du travail après l'obtention de leur Licence professionnelle, plus de 9 sur 10 sont en emploi. La cible nationale fixée à 93% est atteinte.

La durée moyenne d'accès à l'emploi reste courte, environ 1 mois. C'est très encourageant et le stage en entreprise constitue chaque année le principal tremplin vers un 1^{er} emploi. Près de la moitié des diplômés sont embauchés par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur stage.



Quant aux caractéristiques des emplois occupés, ils sont d'un bon niveau car la part des cadres et professions intermédiaires représente 98%. Les emplois de niveau intermédiaire (techniciens, agents de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale ...) sont fortement représentés (74%) et 1 diplômé sur 4 exerce des fonctions de niveau cadre. La part des employés est très minoritaire (2%).



Au niveau de la localisation de l'emploi, les diplômés de licence professionnelle sont fortement implantés en région Auvergne Rhône-Alpes, 72% dont près de 2 sur 3 dans le Rhône. Les autres emplois se concentrent essentiellement dans les départements de l'Isère et de l'Ain. 25% vont vers une autre région française et 3% occupent un poste à l'étranger. Au 1^{er} décembre 2019, 93% des diplômés occupaient un emploi durable (CDI, fonction publique, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise).

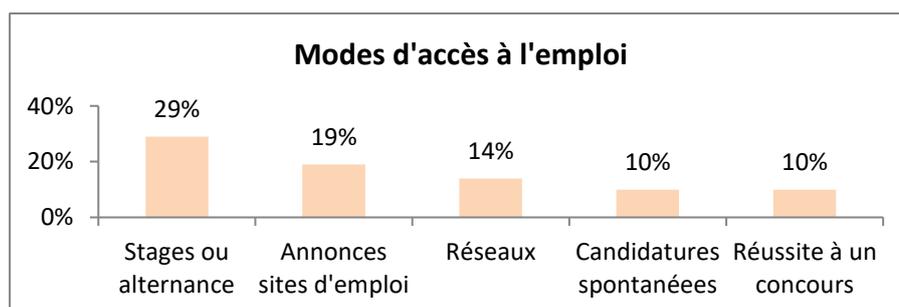
N° 1.2c : Insertion des Masters

LOLF_150-1-2c		Insertion Master					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	OFIP SCUJO-IP						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Master à finalité professionnelle ou recherche						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés.						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Master Professionnel et Recherche : Enquête d'insertion à 27 mois						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en Insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres y compris professions intellectuelles supérieures Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi						
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en insertion et non en poursuite d'études Calcul national : - Etudiants de nationalité française - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en poursuite d'études						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3 - Le suivi de la qualité de l'insertion fait l'objet d'un suivi par filière et diplôme accessible sur le site institutionnel de l'université.						
		Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Cible - 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	1 319	1 329	1 438	1 442	1 535	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	73%	72%	73%	70%	71%	70%
	Ref. Nationales	71%	71%	71%	70%	70%	
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	1 129	1 140	1 252	1 235	1 375	
Taux d'insertion Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	86%	86%	87%	86%	90%	
En emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	922	972	1 088	1 043	1 161	
Taux d'emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	82%	85%	87%	84%	84%	
Taux d'emploi Calcul national	UJM - Lyon 3	92%	92%	92%	92%	93%	92%
	Ref. Nationales	90%	91%	91%	92%	92%	92%
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	2	2	2	2	2	
% Cadres	UJM - Lyon 3	74%	80%	80%	81%	82%	
	Ref. Nationales	60%	61%	62%	67%	68%	

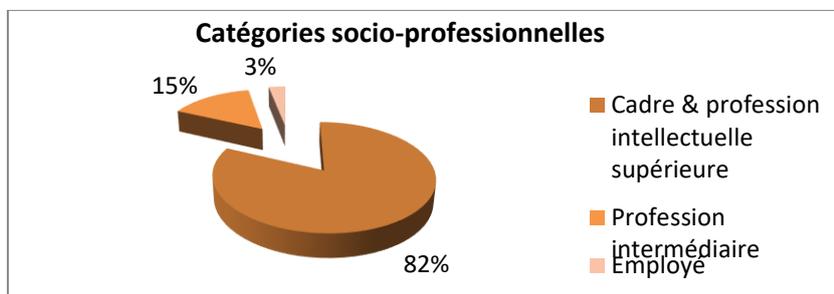
Commentaires :

Le taux de réponse à l'enquête est aussi élevé que les années précédentes. Sur 2.170 diplômés, 1.535 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 71%. L'Université Lyon 3 propose une offre de formation riche avec 50 mentions en Master dans 3 grands domaines de formation : Droit Economie Gestion, Sciences Humaines et Sociales et Arts Lettres Langues. 72% des diplômés en Master sont inscrits à l'iaelyon ou à la faculté de Droit, soit respectivement 38% et 34%.

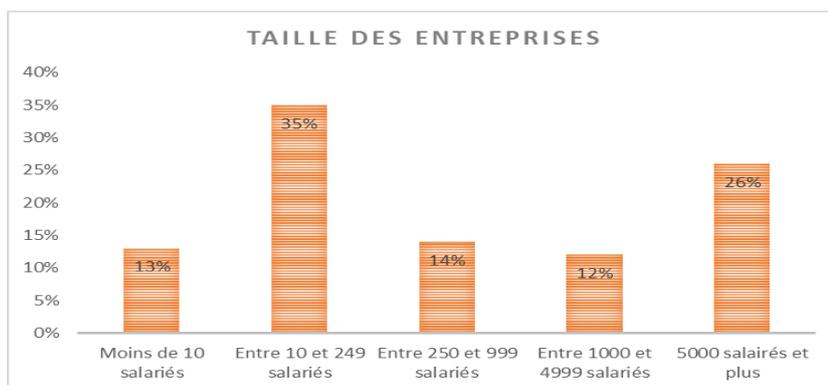
Suite à l'obtention de leur Master, une grande majorité des diplômés, 90%, ont arrêté leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Quant à ceux qui ont poursuivi leurs études, 58% a poursuivi des études sur 1 an, 21% sur 2 ans et 21% sur 3 ans. Parmi les étudiants en insertion professionnelle, le taux d'emploi est stable à 85% en moyenne sur les dernières années d'observation. La durée moyenne d'accès au 1^{er} emploi reste courte, environ 2 mois. Ce délai court s'explique par la forte proportion de diplômés embauchés à l'issue de leur stage ou de l'alternance.



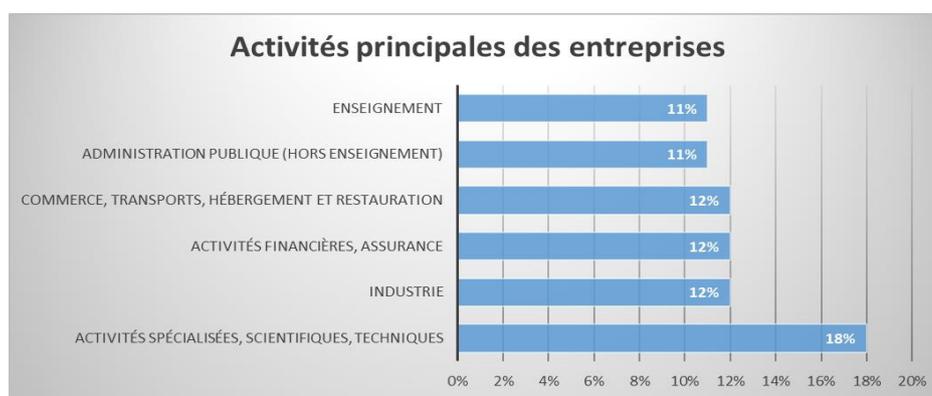
4 diplômés sur 5 exercent des fonctions de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure, ce qui est plus que la moyenne nationale. Cette proportion de cadres varie fortement entre les composantes. L'iaelyon compte la plus forte proportion de cadres, 91% suivi de la faculté de Droit, 85% et de la faculté des Lettres, 75%.



Quant à la localisation de l'emploi, 60% des diplômés travaillent dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 3 sur 4 dans le département du Rhône. Les autres diplômés se concentrent essentiellement dans les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie. Par ailleurs, 31% des diplômés vont vers une autre région française et 9% occupent un emploi à l'étranger.



48% des diplômés occupent un emploi dans des petites et moyennes entreprises (PME), 26% travaillent dans une entreprise de taille intermédiaire (ETI) et 26% sont employés dans des grandes entreprises. La part des emplois à temps complet représente 96% et taux d'emploi dans le secteur privé est de 76%.



Près de 1 sur 5 de nos diplômés travaille dans une entreprise exerçant des activités spécialisées, scientifiques et techniques. 11% à 12% sont employés dans le secteur de l'industrie, dans les activités financières et d'assurance, dans le secteur du commerce, transports, hébergement et restauration, dans l'administration publique ou dans l'enseignement

Indicateur de performance n° 1.3 : Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie répond à plusieurs objectifs :

- ✓ assurer l'adaptation à l'emploi
- ✓ aider à l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi
- ✓ fidéliser, motiver, responsabiliser les salariés par la reconnaissance de leurs compétences
- ✓ permettre la promotion sociale en favorisant la mobilité interne et externe
- ✓ participer au développement culturel
- ✓ lutter contre les inégalités

Aujourd'hui, à l'image de la plupart des universités, l'Université Jean Moulin Lyon 3 offre des formations adaptées à ces différents objectifs. Ce résultat a été rendu possible grâce à son ouverture au monde de l'entreprise. En outre, pour améliorer l'accès des usagers à la formation tout au long de la vie, l'université met en place, tant pour les personnes en activité que pour celles qui sont en recherche d'emploi ou en reconversion, différents mécanismes :

- 1) Contrat de professionnalisation et Contrat d'apprentissage
- 2) Projet de transition professionnelle (PTP, aussi appelé le CPF de transition professionnelle)
Ce nouveau dispositif, en remplacement du CIF depuis le 1^{er} janvier 2019, ne s'adresse qu'aux salariés et permet à tout actif de suivre une formation en vue de changer de métier ou de profession.
- 3) Compte Personnel Formation (CPF), utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante
- 4) Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui constitue une voie d'accès aux diplômes sans retour en formation
- 5) Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) qui conduit à une reprise d'étude
- 6) Ouverture d'une partie accrue de ses formations professionnalisantes à la formation continue

Au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, il existe 4 pôles de gestion de la formation continue :

- un service commun aux Facultés de Langues, Lettres, Philosophie : la **Formation Continue (FC3)**
- et des services de Formation Continue propres à 3 composantes : Droit, IAE, IUT.

Afin de développer la formation continue, des accompagnements spécifiques sont mis en place, des parcours modulaires sont proposés, les horaires pour les publics salariés peuvent être aménagés et l'enseignement à distance est développé (e-learning). La coordination des 4 pôles de formation continue, notamment en ce qui concerne la consolidation des résultats et le suivi des indicateurs de performance, ainsi que le développement de propositions sur-mesure aux partenaires mobilisant des compétences transverses dans l'établissement, sont réalisés au sein de la Direction de l'Innovation et du Développement (DID).

Quelques chiffres clés pour l'année universitaire 2019-2020 :

- 951 étudiants en formation continue
- 1 508 alternants dont 62% de contrats de professionnalisation et 38% d'apprentis
- Près de 648 000 heures stagiaires dispensées sur des formations construites pour les entreprises
- Un chiffre d'affaires en formation professionnelle de 11 millions d'euros, dont 6 millions d'euros pour les formations en alternance

L'université Jean Moulin a obtenu en janvier 2019, suite à un audit mené par le Bureau Veritas, la Certification de Services FCU (La Formation Continue à l'Université), témoignant de ses engagements auprès de ses partenaires et des usagers et de l'amélioration permanente de ses prestations et services.

N° 1.3a : La formation continue

LOLF_150-1-3a FC - Stagiaires - Heures Stagiaires - Recettes - Diplômés	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Responsable de l'indicateur	DID - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Enquête Formation Continue (Enquête 6 de la DEPP) et BPF /Enquête 6 pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb de stagiaires - Euros - Nb d'heures - Nb diplômés
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Champ de la formation continue selon l'enquête Formation Continue sur l'ensemble des Universités y compris IUT et HORS Apprentissage
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Activité de la formation continue
Mode de calcul	Nombre de stagiaires - Volume d'heures stagiaires - Chiffre d'affaires en euros Nombre de stagiaires en formation sur l'année civile considérée (un stagiaire inscrit sur 2 années universitaires peut être comptabilisé 2 fois) Nb de diplômés = diplômés de la formation continue diplômante + DAEU au moment de l'enquête
Mode de calcul détaillé	Hors Apprentissage
Commentaires	Enquête menée et données collectées par le service de la formation continue jusqu'en 2013 (pour l'ensemble des données : diplômés, stagiaires, CA ...). A partir de 2014 la gestion de l'enquête est reprise par la DID, les diplômés sont extraits du SI de scolarité. A partir de 2010, les heures stagiaires en stages pratiques de l'IUT sont prises en compte.

		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
Stagiaires FC	UJM - Lyon 3	7 509	6 438	6 533	6 376	5 001	
Heures Stagiaires milliers d'heures	UJM - Lyon 3	961	841	858	825	648	
	Ref. Nationales	51452	49 392				
Evolution annuelle des heures stagiaires	UJM - Lyon 3	42%	-12%	2%	-4%	-21%	
	Ref. Nationales	-4%	-4%				
Diplômés en formation continue	UJM - Lyon 3	1 021	1 191	1 327	1 307	1 315	
Chiffres d'affaires milliers d'euros	UJM - Lyon 3	7 355 K€	7 370 K€	8 105 K€	9 493 K€	8 481 K€	10 000 K€
Chiffre d'affaires Evolution annuelle	UJM - Lyon 3	6%	0%	10%	17%	-11%	

Commentaires :

L'activité de formation continue est en croissance régulière et sensible. Les ressources propres liées à cette activité sont passées de 7 millions d'euros en 2015 à 8,5 millions d'euros en 2019, soit une progression de 15%. On constate une baisse de 1 million d'euros par rapport à l'année précédente qui s'explique principalement par un début de transfert des contrats de professionnalisation vers l'apprentissage. En outre, le chiffre d'affaires de la FC doit s'apprécier en pluri annuel, l'impact de la facturation pouvant traduire des décalages de fin d'année. La cible fixée à 10 millions d'euros en 2020 traduisait la volonté de continuer à développer cette activité et le but est quasiment atteint. Le développement de la formation continue fait l'objet d'analyses permettant de suivre les marges dégagées. Ainsi, un pilotage fin de la formation continue permet de proposer un arrêt ou un redéploiement pour les formations à faible impact ou non équilibrées. D'où une baisse en 2019 du nombre de stagiaires en formations courtes en regard de l'ajustement de nos tarifs au prix du marché, ce qui explique également pour partie cette baisse du chiffre d'affaires.

Le nombre de diplômes délivrés en formation continue a également beaucoup augmenté, passant de 1.021 pour la session 2015 à un peu plus de 1.300 en 2019, soit une hausse de 29%.

En 2018, la formation continue diplômante ou non (formations courtes) a compté 5.000 stagiaires et 648.000 heures de formation ont été dispensées.

N° 1.3b : Part des diplômes délivrés en Formation Continue

LOLF_150-1-3b		FC diplômante - Diplômes délivrés en formation continue
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire	
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures	
Responsable de l'indicateur	Service de la Formation Continue	
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et Références Statistiques pour références nationales	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Ratio en %	
Date de la mesure	Session : exemple session 2010 correspond à l'année universitaire 2009-10	
Champ de la mesure	Tous diplômes hors doctorats et HDR Zoom diplômes nationaux : Capacité, DAEU, DUT, Licence, Master hors diplômes d'établissement (DU)	
Elaboration et qualité de l'indicateur		
Nature des données	Formation continue = étudiants en reprises d'études bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ou administratif spécifique y compris DAEU y compris en alternance (contrats de professionnalisation)	
Mode de calcul	On garde tous les diplômes délivrés hors doctorats et HDR (y compris CPGE)	
Mode de calcul détaillé	Diplômes délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes délivrés Diplômes nationaux délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes nationaux délivrés	
Commentaires		

		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019
Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	1 025	1 196	1 342	1 340	1 328
% Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	11,9%	13,1%	14,2%	14,1%	13,7%
Diplômes Nationaux délivrés en FC	UJM - Lyon 3	941	1 006	1 121	1 164	1 161
	Ref. Nationales	52 357	56 040	59 731	59 583	
% Diplômes Nationaux en FC	UJM - Lyon 3	13,0%	13,3%	14,4%	14,8%	14,5%
	Ref. Nationales	10,9%	11,4%			

Commentaires :

La part de diplômes délivrés au titre de la formation continue financée correspond à environ 14% du nombre total de diplômes délivrés. Depuis ces cinq dernières années, cette proportion est en constante augmentation grâce aux efforts faits par les différentes composantes de l'université.

La progression est aussi très sensible sur les seuls diplômes nationaux délivrés en formation continue : autour de 900 jusqu'en 2015 et plus de 1.100 pour la session 2019, soit une progression d'environ 22%.

Un dispositif a été mis en place permettant le développement de nouveaux diplômes en formation continue (FC) ou en alternance (FA), tout en veillant à la soutenabilité globale (respect du plafond de masse salariale de l'université). Ainsi, un des critères de décisions de création de nouveaux diplômes est l'équilibre économique, étudié en coûts complets. A cet élément de décision s'ajoutent des critères d'opportunité et d'équilibres globaux entre les différents types de formation par exemple. Si l'ensemble des critères aboutissent à une décision favorable, de nouvelles heures en sus du plafond existant, peuvent être attribuées à la composante porteuse du nouveau diplôme. Celle-ci est cependant amenée à participer aux frais d'environnement.

N° 1.3c : Part de validation des acquis de l'expérience (VAE)

LOLF_150-1-3c VAE : Dossiers de recevabilité - Validations partielles ou totales après commission	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Responsable de l'indicateur	SCUIO-IP
Source des données	Enquête VAP-VAE n67 (DEPP) / National : PAP-RAP
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb de dossiers
Date de la mesure	Année civile de dépôt de dossier ou du jury 1 / année de la session pour les diplômes obtenus (2015 = session 2015)
Champ de la mesure	Dossiers déposés en Validation des Acquis de l'Expérience - VAE (Loi 2002)
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Nombre de dossiers déposés puis examinés par le jury et type de décision.
Mode de calcul	<p>Jusqu'en 2014 seules les données sur les dossiers passés en jury étaient collectées. A partir de 2015 le SI a évolué afin de permettre un suivi complet de tous les dossiers de VAE du dépôt du dossier de candidature jusqu'à la l'obtention du diplôme en passant par les différents jurys.</p> <p>- Dossiers de recevabilité déposés = nombre total de dossiers déposés sur l'année observée - Dossiers de recevabilité favorables = nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable (=recevabilité administrative) parmi les dossiers déposés sur l'année observée - VAE acceptées (partielles ou totales) en 1er jury = dossiers passés devant un jury sur l'année (ils ont pu être déposés une autre année) et qui ont reçu un avis favorable devant ce jury A partir de 2016 les VAE totale délivrée pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). - Diplômes obtenus suite à VAE partielle = nombre de diplômés de la session N qui ont obtenu le diplôme après une validation partielle devant le 1er jury (ce passage a pu avoir lieu la même année ou l'année précédente)</p>
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	<p>En 2016 la réglementation a changé suite à la loi El Khomri. Le nombre d'années d'expérience nécessaires pour présenter une VAE est passé de 3 ans à 1 an. Le nombre de dossiers déposés est donc en augmentation. Cependant les requis pour obtenir le diplôme n'ont pas changé, ce qui explique que les nombre VAE attribuées n'a pas augmenté.</p> <p>En 2016 le ministère a changé son mode de calcul, les VAE totale délivrées pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). Ce qui explique en partie la forte baisse des VAE totales (5 VAE totales en M1 ont été délivrées en 2016 et sont donc comptées en VAE partielles)</p>

		2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers de recevabilité déposés	UJM - Lyon 3	128	141	134	115	74
Nombre de dossiers de recevabilité favorables	UJM - Lyon 3	101	96	129	86	70
Nombre de VAE acceptées en 1er jury	UJM - Lyon 3	40	31	25	38	36
	Ref. Nationales	3 653	3 192	3 774	3 621	
dont Validations Totales en 1er jury	UJM - Lyon 3	21	10	9	10	19
	Ref. Nationales	2 589	2 276	2 793	2 676	
% VAE obtenues en totalité en 1er jury	UJM - Lyon 3	53%	32%	36%	26%	53%
	Ref. Nationales	7%	7%	74%	74%	
dont Validations Partielles en 1er jury	UJM - Lyon 3	19	21	16	28	17
	Ref. Nationales	1064	916	981	945	
Nombre de diplômes obtenus suite à une VAE partielle	UJM - Lyon 3	14	15	9	7	6

Commentaires :

Un des dispositifs spécifiques à l'enseignement supérieur permettant de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle est la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en vue d'obtenir un diplôme en totalité ou en partie, sans retour en formation. Les dossiers en VAE sont complexes pour les postulants, du fait notamment de leur difficulté à mettre en correspondance leurs acquis d'expérience avec les attendus de la formation à laquelle ils postulent. Cette procédure lourde et chronophage explique le faible nombre de dossiers déposés et recevables en totalité.

Le nombre de dossiers de VAE déposés reste assez stable, une petite centaine par an. Cependant, la part de dossiers recevables ne cesse de croître, passant de 79% en 2015 à presque 95% en 2019. De même, la proportion de dossiers acceptés en 1^{er} jury est en constante progression. En 2019, 51% des dossiers favorables ont été acceptés en 1^{er} jury, dont plus de la moitié ont été validés totalement, le reste ayant été validé partiellement. Depuis 2016, les VAE délivrées pour des Masters 1 sont désormais considérées comme des VAE partielles et non totales. En 2018, il y a eu une forte hausse de VAE partielles à la faculté de Droit.

N° 1.3d : Part de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

LOLF_150-1-3d		VAPP : Dossiers déposés - Dossiers acceptés - Etudiants Inscrits
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire	
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures	
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel	
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Nb de dossiers - Nb d'étudiants	
Date de la mesure	Année Universitaire d'inscription de l'étudiant	
Champ de la mesure	Tous les dossiers déposés en Validation des Acquis Professionnels - VAPP (Décret 1985)	
Elaboration et qualité de l'indicateur		
Nature des données	Nombre d'étudiants inscrits suite à une décision favorable en VAPP.	
Mode de calcul	L'année universitaire retenue est celle de l'inscription de l'étudiant qui a pu obtenir sa VAPP bien avant. Zoom sur les étudiants en reprise d'études (financée ou non financée et contrats pro.) = champs retenu par le ministère pour l'enquête 67	
Mode de calcul détaillé		
Commentaires		

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
VAP - Dossiers acceptés	UJM - Lyon 3	260	348	293	279	226
dont contrat pro. et reprise d'études financée ou non	UJM - Lyon 3	236	316	282	267	212
Etudiants inscrits suite à VAP	UJM - Lyon 3	245	321	288	273	217
Toutes formations et tous publics						
dont étudiants inscrits	UJM - Lyon 3	20	3	7	8	3
En Licence Prof						
dont étudiants inscrits	UJM - Lyon 3	223	312	281	264	209
En Master						

Commentaires :

L'autre dispositif permettant de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle est la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP). Ce dispositif permet de faire reconnaître l'expérience acquise en vue d'intégrer une formation ou une reprise d'étude pour laquelle le candidat ne peut satisfaire les conditions de diplôme. La VAPP conduit à une reprise d'étude.

On constate une progression constante des dossiers acceptés en VAPP. Les dossiers sont principalement déposés à l'IFROSS et à l'IAE et la majorité des dossiers acceptés sont des candidats en contrat professionnel ou en reprise d'études financées. La demande de VAPP est gratuite à l'université Jean Moulin Lyon 3 et tous les diplômes nationaux délivrés par notre établissement sont éligibles. Pour l'année universitaire 2019-20, 226 dossiers ont été acceptés pour une entrée en formation. Ce nombre est relativement stable.

A la suite de l'obtention de leur VAPP, 98% des étudiants se sont inscrits à l'université, dont la quasi-totalité en masters. Le reste se sont inscrits en licence professionnelle.

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

Une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est de poursuivre sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique et de les soutenir dans leur parcours pédagogique. De multiples initiatives peuvent être actionnées, telles que :

- Développer des dispositifs permettant aux étudiants qui décrochent parce qu'ils ne se sentent pas à leur place dans la filière initialement choisie ou qui voient peu de possibilités dans le circuit classique prévu au départ, de rencontrer des professionnels de l'orientation pour faire le point et voir quelles pistes de réorientation peuvent se présenter au sein de l'établissement Lyon 3 (changement de filière, par exemple) ou à l'extérieur de l'établissement (découvrir d'autres métiers grâce à des stages découvertes ou de visites d'entreprises).
- Développer quantitativement les actions inscrites dans le cadre du Pôle Réussite pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté et leur permettre de s'adapter aux exigences nouvelles notamment par des séminaires de formation à l'écrit et à l'oral.
- Renouveler les méthodes pédagogiques en assurant par exemple un suivi individualisé du travail personnel ou dans la mesure du possible de doubler certaines séries ou certains groupes de TD afin de permettre un meilleur encadrement étudiant pour favoriser l'acquisition de la compétence d'expression orale. Une démarche d'optimisation des locaux d'enseignement disponibles est le préalable indispensable à cette démarche.
- Encourager la pluridisciplinarité, notamment au début du cycle licence, afin de permettre aux nouveaux étudiants de choisir leur mention en connaissance de cause et, le cas échéant, de se réorienter.

Notre établissement travaille également sur une meilleure connaissance des facteurs de la réussite, avec la réalisation d'études :

- Sur le devenir des nouveaux bacheliers : étude annuelle permettant de suivre le devenir des nouveaux bacheliers un an après leur entrée à Lyon 3
- Sur le suivi des bacheliers : étude conjointe aux 4 universités du site Lyon - Saint-Étienne, qui caractérise une population de près de 10 000 primo-entrants en poursuivant 3 objectifs:
 - connaître les néo-bacheliers à travers leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs choix d'orientation et leur vécu des 1ers mois à l'université: conditions d'études et conditions de vie,
 - mettre en évidence les facteurs explicatifs de la réussite en 1ère année de Licence,
 - caractériser la sortie de la filière sans validation de la L1 et connaître la nouvelle situation de ces étudiants.
- Sur le suivi des inscrits en licence 3 à Lyon 3 : l'après licence interroge les étudiants. Quels choix d'orientation après l'obtention de la licence ? Poursuite d'étude ou entrée dans la vie active ?

Le soutien à la réussite se traduit aussi par le souci de favoriser les pratiques innovantes et d'autoriser le travail collaboratif comme individuel. Dans le cadre du projet pluriannuel (2014 - 2019) "Pédagogie numérique - Nouveaux Espaces & Nouveaux Supports", le déploiement s'est poursuivi. Ce projet s'inscrit dans une approche globale de la transformation numérique universitaire ayant pour objectif principal de mettre en place un environnement numérique adapté aux nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur :

- en repensant l'organisation spatiale des locaux pour faciliter des approches pédagogiques plus collaboratives,
- en faisant une priorité de l'intégration des équipements personnels des étudiants pour leur permettre un accès facilité à l'environnement numérique de l'université et
- en généralisant la mise à disposition des supports pédagogiques sous forme numérique.

Ce projet se concrétise par un programme d'aménagement d'espaces innovants de plusieurs types. Un effort conséquent a été réalisé et le bilan est le suivant :

- ❖ 1 Learning Lab qui dispose des dernières innovations technologiques (visio et web conférences, table de réunion connectée et collaborative, dispositifs de partage d'écran, écran interactif, boîtiers de vote, dispositif de captation en Rich Media ...), mais aussi du mobilier spécialement conçu pour favoriser le travail de groupe, collaboratif ou coopératif
- ❖ 12 salles collaboratives numériques de TD
- ❖ 2 espaces coworking étudiants et tous les amphithéâtres (23) sont équipés d'un système automatisé d'enregistrement permettant aux enseignants de mettre à disposition de leurs étudiants des podcasts des cours magistraux.

Cette démarche s'appuie fortement sur le Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique pour l'accompagnement des enseignants dans l'appropriation de ce nouvel environnement. Il est à noter que ce projet a été récompensé par le Prix de l'Innovation décerné dans le cadre des Trophées CTO du CRiP, réseau rassemblant plus de 400 entreprises (TPE, PME, PMI, grands comptes et structures publiques). Être lauréat d'un de leurs trophées annuels assure une forte visibilité auprès du monde entrepreneurial et contribue à diffuser une image positive du dynamisme que peuvent porter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en général et notre université en particulier.

Notre établissement bénéficie également des opportunités liées aux appels à projets. Ainsi, dans le cadre de la réponse CURSUS+ du site Lyon – Saint Etienne à l'appel à projets NCU2, notre université met actuellement en œuvre le projet COMPAS (Compétences en Anglais de Spécialités) décliné sous 3 axes :

- Nouveaux espaces d'apprentissage dans la continuité du projet global précédemment évoqué avec un objectif de 10 salles modulaires e-TD fortement connectées et à l'ergonomie pensée pour favoriser le travail en petits groupes et les interactions en face-à-face.
- Valorisation des compétences avec la création de certificats attestant formellement du niveau B2 du cadre européen, en lien avec la formation disciplinaire des étudiants. Ces certifications seront délivrées à partir de l'année universitaire 2020-21 sous la forme d'un dispositif innovant de badges numériques.
- Remédiation au travers de la création d'un dispositif de remise à niveau en anglais visant à doter les étudiants d'un kit méthodologique favorisant la révision des fondamentaux de la langue et une pratique intensive sur la base d'un vaste choix de ressources pédagogiques disponibles en ligne ou centre de compétences en langues ouvert en 2020.

Par ailleurs, chaque année, les semaines de l'Insertion Professionnelle sont organisées en partenariat avec le monde socio-économique pour aider nos étudiants à bâtir leur projet professionnel : conférences et rencontres avec des professionnels, découverte des métiers, forum emplois-stages et café-débats.

Il faut signaler que la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020 a fait émerger de nouveaux besoins en terme d'enseignement à distance afin d'assurer une continuité pédagogique auprès de nos étudiants. La comodalité est une solution qui permet de répondre à certains de ces besoins. Un enseignement comodal définit un cours qui est délivré par un enseignant présent dans une salle, à la fois à des étudiants présents dans la salle, et à des étudiants à distance ayant un accès internet (il y a donc trois acteurs).

Devant l'urgence de la situation, l'Université Lyon 3 a donc lancé dès la rentrée 2020 la réalisation de **16 salles comodales**, toutes opérationnelles depuis le mois de novembre dernier. Le but est de proposer des interactions fluides entre les 3 acteurs enseignants, étudiants présents et étudiants distants, une excellente qualité de son pour tous et une bonne qualité vidéo.

Indicateur de performance n°2.2 : Réussite à l'examen de DUT

N° 2.2a : DUT en 2 ou 3 ans

LOLF_150-2-2a		DUT en 2 ou 3 ans	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS + PAP/RAP pour Références Nationales		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	% Réussite		
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de DUT		
Champ de la mesure	Universités et assimilés -Inscriptions principales		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Suivi des primo-entrants en DUT pendant 2 ou 3 ans		
Mode de calcul	Suivi de cohorte sur 2 ou 3 ans des primo-entrants : pour la cohorte 2009-10 on retient les diplômés en 2 ans de 2011 et les diplômés en 3 ans de 2012		
Mode de calcul détaillé	Les taux de réussite Lyon 3 ne prennent en compte que les étudiants qui ont obtenu leur DUT à Lyon 3. En revanche les taux nationaux intègrent les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans un établissement différent de la 1ère année.		
Commentaires	Les cibles retenues pour la réussite au DUT intègrent une proportion de bacheliers technologiques en hausse : moins de 30% sur la cohorte 2013-14 et près de 40% à l'horizon 2020		

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Rappel Cible 2020
Réussite DUT en 2 ans	UJM - Lyon 3	69,3%	66,7%	65,9%	67,9%	66,3%	70,5%
	Ref. Nationales	66,9%	68,1%				66,0%
Réussite DUT en 2 ans Bac Général	UJM - Lyon 3	72,5%	69,9%	74,3%	71,4%	71,8%	
	Ref. Nationales	74,9%	75,9%				
Réussite DUT en 2 ans Bac Techno	UJM - Lyon 3	65,7%	61,6%	55,9%	64,2%	60,3%	
	Ref. Nationales	51,2%	52,0%				
Réussite DUT en 2 ans Bac Prof	UJM - Lyon 3	33,3%	75,0%	40,0%	41,7%	41,2%	
	Ref. Nationales	42,2%	43,5%				
Réussite DUT en 2 ou 3 ans Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	82,5%	77,4%	76,8%	79,3%		80,0%
	Ref. Nationales	76,7%					

Commentaires :

Les diplômés à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat obtenu, les DUT sont, par la pédagogie mise en œuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers des filières technologiques et professionnelles. L'existence de programmes pédagogiques nationaux à valeur réglementaire, exigeants, et arrêtant des volumes d'enseignement importants et le principe du contrôle continu ont pour but de favoriser la progression de l'étudiant.

Le taux de réussite en deux ans des primo-entrants est assez stable à l'université Jean Moulin Lyon 3. Les cohortes des étudiants entrés ces dernières années en DUT ont particulièrement bien réussi en deux ans avec un taux de réussite proche de 70%. Ces bons résultats se vérifient pour les bacheliers généraux et technologiques. Il faut considérer avec la plus grande prudence les évolutions de taux pour les bacheliers professionnels qui sont très peu nombreux, en moyenne 3% des effectifs.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 souhaite voir progresser la réussite en DUT de manière globale pour l'ensemble des bacheliers. Elle fait de l'amélioration de l'orientation et des taux de succès de ses étudiants un enjeu majeur. Elle porte une attention particulière aux bacheliers technologiques accueillis dans ces filières pour leur permettre d'avoir à terme un taux de réussite qui s'approche au plus près de celui des bacheliers généraux, car il s'agit d'une poursuite d'études adaptée à ce public. Concernant les bacheliers professionnels, les universités de Lyon, dont l'université Lyon 3, ont signé une charte d'engagement entre les services académiques du Rhône qui a pour objectif de permettre d'améliorer la qualité de l'orientation des bacs professionnels vers les BTS les plus adaptés.

Notre IUT poursuit sa démarche de qualité collective entreprise depuis 2011 en synergie avec les quatre autres IUT de l'académie de Lyon. La deuxième phase qui a débuté en 2015, doit conduire chaque IUT à l'obtention d'une certification AFNOR « Engagement de service - Quali'IUT ».

Par ailleurs, un autre chantier majeur est actuellement en cours : la mise en place des Bachelors universitaires de technologie (BUT) avec le passage de nos DUT de deux à trois ans. Des formations professionnalisantes et polyvalentes avec un grade de licence obtenu en 1.800 heures d'enseignement réparties en 6 semestres.

N° 2.2b : Etudiants en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat

LOLF_150-2-2b		DUT : part des bac technologiques et professionnels en 1 ^{ère} année - Primo-Entrants					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Infocentre BO pour primo-entrants Lyon 3 et références						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Nb Etudiants						
Date de la mesure	Année Universitaire						
Champ de la mesure	DUT - 1 ^{ère} année et Primo-Entrants						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Inscriptions Administratives au 15 janvier						
Mode de calcul	Diplôme d'accès des inscrits en 1 ^{ère} année : baccalauréat ou autres diplômes Primo-entrants : premières inscriptions en première année de premier cycle (Calcul ministère)						
Mode de calcul détaillé	Part des baccalauréats technologiques et professionnels sur les primo-entrants en 1 ^{ère} année de DUT						
Commentaires							
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Rappel Cible 2020
Ensemble étudiants en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	376	357	360	381	376	
Bac Technologiques en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	122	114	117	127	126	
% Bac Technologiques en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	32,4%	31,9%	32,5%	33,3%	33,5%	
Bac Professionnels en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	7	15	12	18	12	
% Bac Professionnels en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	1,9%	4,2%	3,3%	4,7%	3,2%	
Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	271	271				
Bac Technologiques Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	99	90				
% Bac Technologiques Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	36,5%	33,2%				40,0%
	Ref. Nationales	30,0%	30,2%				
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	30,6%	30,8%				
Bac Professionnels Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	3	14				
% Bac Professionnels Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	1,1%	5,2%				
	Ref. Nationales	2,4%	2,0%				
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	2,9%	2,2%				

Commentaires :

Cet indicateur donne l'historique du nombre d'étudiants accueillis en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat. A l'IUT Jean Moulin Lyon 3, les bacheliers ES, L et S (64%) et les bacheliers Technologiques (33%) sont les plus représentés en 1^{ère} année de DUT tandis que les bacheliers professionnels ne représentent qu'environ 3%.

La proportion de bacheliers technologiques primo-entrants à l'université Jean Moulin Lyon 3, soit un tiers des effectifs, est stable et reste en deçà de l'objectif fixé. Cependant, notre taux est un peu plus élevé que la moyenne nationale. Quant aux bacheliers professionnels primo-entrants, bien que le nombre reste faible, soit une dizaine par an, notre taux est également supérieur aux références nationales.

En DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO), le bac ES est majoritaire et c'est en DUT Carrières Juridiques que nous avons la plus forte proportion de bacheliers technologiques et de bacheliers professionnels. Quant à notre DUT Information Communication, la répartition entre les différents types de bacheliers est plus équilibrée.

Indicateur de performance n°2.3 : Réussite en 1^{er} cycle universitaire

N° 2.3a : Licence en 3 ans

LOLF_150-2-3a		Licence en 3 ans - Calcul National + Calcul Lyon 3					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour références Nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% de réussite						
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1 ^{ère} année de Licence						
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la première fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE, y compris délocalisés						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)						
Mode de calcul	Taux de réussite constaté calculé pour les étudiants ayant fait tout leur parcours à Lyon 3 (méthode 3). Suivi de cohorte sur 3 ans						
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante						
Commentaires	<p>Ce calcul ne prend pas en compte les étudiants qui sont sortis en première année. Il est donc important de suivre en parallèle les sortants en fin de L1 (voir indicateur sur le devenir des étudiants en fin de L1).</p> <p>Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années pour la réussite en 3 ans et ils sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale.</p> <p>Pour la réussite en 3 ou 4 ans les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale (+3 à +5 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).</p> <p>A partir de 2016-17 les étudiants en formations délocalisées à l'étranger sont inscrits à partir de la 1^{ère} année de licence (jusque là seulement à partir de la L2). Ils intègrent donc les effectifs de suivi de cohorte.</p>						
		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Rappel Cible 2020
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Calcul PapESR	UJM - Lyon 3	40,7%	43,9%	45,3%			45,0%
	Ref. Nationales	42,2%	42,6%	43,1%			
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Valeur Ajoutée PapESR	UJM - Lyon 3	-4,8	-2,3	-1,4			
Nombre de Diplômés en 3 ans (Session N)	UJM - Lyon 3	1 016	1 145	1 224	1 248	1 446	
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	40,3%	43,2%	45,2%	45,6%	44,2%	

Commentaires :

Cet indicateur de réussite en licence est décliné suivant 3 méthodes par le ministère :

- La méthode 1 qui attribue la réussite à l'établissement d'inscription en 1^{ère} année, quel que soit le parcours (donc y compris changement d'établissement)
- La méthode 2 qui attribue la réussite à l'établissement dans lequel l'étudiant termine son parcours.
- La méthode 3 qui suit les étudiants qui ont effectué tout leur parcours dans le même établissement (méthode de calcul retenue pour l'université Jean Moulin Lyon 3)

Le ministère met à disposition cet indicateur pour l'ensemble des établissements (calcul PapESR), mais avec beaucoup de « retard ». Aussi, nous calculons suivant une méthode comparable cet indicateur afin d'avoir des données d'observation les plus récentes possibles.

Les taux de réussite Licence en 3 ans dans notre établissement sont globalement corrects, ils sont en progression et sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, le taux de réussite pour la cohorte 2016-17 indique un léger fléchissement. Cette dernière cohorte intègre les étudiants en 1^{ère} année de licence des formations délocalisées à l'étranger, alors que pour les années précédentes, les étudiants en formations délocalisées étaient intégrés à partir de la L2.

N° 2.3b : Licence en 3 ans ou 4 ans

LOLF_150-2-3b		Licence en 3 ou 4 ans - Par type de baccalauréat						
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire							
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants							
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel							
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour références Nationales							
Description de l'indicateur								
Unité de mesure	Part des inscrits et % de réussite							
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence							
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la première fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE, y compris délocalisés							
Elaboration et qualité de l'indicateur								
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)							
Mode de calcul	Taux de réussite constaté calculé pour les étudiants ayant fait tout leur parcours à Lyon 3 (méthode 3). Suivi de cohorte sur 4 ans par type de baccalauréat							
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante							
Commentaires	Ce calcul ne prend pas en compte les étudiants qui sont sortis en première année. Il est donc important de suivre en parallèle les sortants en fin de L1 (voir indicateur sur le devenir des étudiants en fin de L1). Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années pour la réussite en 3 ans et ils sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale. Pour la réussite en 3 ou 4 ans les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale (+3 à +5 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus). A partir de 2016-17 les étudiants en formations délocalisées à l'étranger sont inscrits à partir de la 1ère année de licence (jusque là seulement à partir de la L2). Ils intègrent donc les effectifs de suivi de cohorte, et comptent dans les non bacheliers.							
		2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Cible - 2020
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Calcul PapESR	UJM -Lyon 3	60,5%	59,1%	61,4%				62,0%
	Ref. Nationales	56,2%	56,0%	56,4%				
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Valeur Ajoutée PapESR	UJM -Lyon 3	-0,4	-0,9	0,6				
Inscrits N de la cohorte	Bac général	2 195	2 161	2 292	2 335	2 376	2 676	
	Bac pro.	67	103	100	76	94	70	
	Bac techno.	214	198	191	207	195	205	
	Non bacheliers	66	57	70	88	71	321	
	UJM -Lyon 3	2 542	2 519	2 653	2 706	2 736	3 272	
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Calcul Lyon 3	Bac général	65,8%	64,0%	66,1%	68,4%	67,5%	66,9%	
	Bac pro.	23,9%	6,8%	7,0%	15,8%	13,8%	20,0%	
	Bac techno.	20,6%	26,3%	27,2%	28,5%	30,3%	24,9%	
	Non bacheliers	53,0%	61,4%	62,9%	51,1%	64,8%	71,3%	
	UJM -Lyon 3	60,5%	58,6%	60,9%	63,3%	62,9%	63,7%	

Commentaires :

Cet indicateur est un suivi de cohorte : il s'intéresse à tous les étudiants inscrits administrativement pour la première fois en 1^{ère} année de licence (primo-entrants). La dernière année d'observation concerne les entrants de 2015-16. La méthode de calcul retenue (méthode 3) ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement. Elle fournit donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont notre établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université en cours de cursus sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence. Dans nos calculs il est donc fait abstraction des étudiants qui sortent de l'établissement en cours ou en fin de 1^{ère} année.

Sur ces dernières années d'observation, le taux de réussite licence en 3 ou 4 ans des primo-entrants est assez stable, plus de 60%, taux sensiblement supérieur à la moyenne nationale et la cible 2020 fixée a été atteinte. Les primo-entrants issus d'un bac général réussissent mieux (près de 67%) que les autres catégories de bac (20% de réussite pour les bacheliers professionnels et 25% de réussite pour les bacheliers technologiques).

N° 2.3c : Le devenir des étudiants en fin de L1

LOLF_150-2-3c Devenir des étudiants en fin de L1 - Calcul National + Calcul Lyon 3	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour Références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la 1ère fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière)-Hors inscriptions parallèles en CPGE- Y compris délocalisés à l'étranger
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (DEUG 1 et licence cursus LMD)
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes : elles intègrent le suivi d'étudiants qui poursuivent dans d'autres universités. Mais elles arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante.
Commentaires	A partir de 2016-17, les étudiants en formations délocalisées à l'étranger en licence inscrits en L1 sont plus nombreux (jusqu'à la plupart étaient inscrits seulement en L2 et L3). Ils contribuent en partie à l'augmentation du taux d'accès en L2 depuis 2016-17 (43,1% en 2016-17 et 42,7% en 2017-18 hors formations délocalisées à l'étranger pour le calcul Lyon 3). Jusqu'en 2013 les données publiées concernaient seulement les nouveaux bacheliers. A partir de 2014 le Ministère a modifié le champ d'observation. La série a été recalculée pour toute la durée.

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Rappel Cible 2020
Taux d'accès en L2 (Calcul Pap ESR)	UJM - Lyon 3	43,3%	43,3%				50,0%
	Ref. Nationales	40,7%	41,0%				
Primo-Entrants inscrits en L1	UJM - Lyon 3	4 176	4 163	4 576	3 999	4 315	
Taux d'accès en L2 à Lyon 3 (calcul Lyon3)	UJM - Lyon 3	38,9%	39,3%	45,1%	46,2%	45,0%	
% de redoublants à Lyon 3	UJM - Lyon 3	17,5%	19,1%	19,2%	18,9%	18,6%	
% de réorientations à Lyon 3	UJM - Lyon 3	8,4%	7,4%	7,2%	7,9%	8,9%	
% de sortants non réinscrits à Lyon 3	UJM - Lyon 3	35,2%	34,3%	28,6%	27,0%	27,5%	

Commentaires :

On constate que le taux d'étudiants quittant l'université Jean Moulin Lyon 3 en cours ou en fin de L1 est en régression continue, il est passé de 35,2% à 27,5%. Cette évolution est pour l'essentiel au profit du passage en L2 qui est passé de 38,9 % à 45% ces 5 dernières années.

Toutefois, il faut noter que les sorties de notre université ne correspondent pas nécessairement à des abandons. En effet quand on intègre les étudiants retrouvés dans une autre université, notre taux de sortie passe de 1/3 à 1/4. Et ce, sans intégrer les étudiants qui partent dans des formations relevant d'autres ministères ou du secteur privé.. Une étude conjointe des 4 universités du site Lyon-Saint Etienne, montre que 69% des sortants poursuivent des études l'année suivante et que les autres envisagent à 63% de reprendre des études dans les deux prochaines années (titre de l'étude en ligne sur le site institutionnel de notre établissement : « Le suivi des bacheliers 2015 inscrits en 1ère année de licence »).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 va poursuivre ses efforts dans les différentes initiatives mises en œuvre (actions du Pôle Réussite, orientation active sollicitée, développement de tutorats spécialisés, parcours différenciés, contrats pédagogiques ...) pour améliorer le taux de passage en 2ème année. On constate ainsi une progression constante du taux d'accès en L2 à Lyon 3. En outre, l'expérimentation « Ecole de la Réussite », déployée par la Faculté de Droit a pour ambition d'aider les étudiants dont l'orientation ou le cursus dans le secondaire laisse à penser qu'ils risquent d'avoir des difficultés à suivre les enseignements de 1ère année de Licence en droit. Il s'agit de proposer à ces étudiants de valider la 1ère année en 2 ans. Ce parcours a débuté à la rentrée 2019-20 avec une deuxième cohorte démarrant en 2020-21. Le budget global de cette expérimentation s'élève à 272.681 euros.

N° 2.3d : Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite

LOLF_150-2-3d		Pôle Réussite : Réussite des Etudiants	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Fabien LAFAY & Floriane BUISSON		
Source des données	Pôle Réussite (ex PUP)		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	% Réussite		
Date de la mesure	Session (2016 pour année universitaire 2015-16)		
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - hors CPGE et diplômés délocalisés		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Réussite comparée en 1ère année de licence LMD		
Mode de calcul	Réussite en L1 = deux semestres validés. Taux calculés pour les étudiants suivis par le pôle réussite d'une part, pour l'ensemble des étudiants de l'établissement hors CPGE et diplômés délocalisés d'autres part		
Mode de calcul détaillé	Etudiants suivis par le pôle réussite : étudiants ayant suivi au moins un des modules proposés par le pôle réussite et/ou étudiants ayant bénéficié d'un suivi individualisé dans l'année		
Commentaires	Le Pôle Réussite englobe l'ex PUP (Pôle Universitaire de Proximité). Jusqu'en 2018-19 le Pôle Réussite prenait les inscriptions sur la chaîne d'inscription. A partir de 2019-20 les inscriptions se font par les étudiants lorsqu'ils viennent rencontrer le pôle réussite. Ce qui explique la baisse des prises de contact en 1ère année de licence. Pour suivre l'impact de l'accompagnement du pôle réussite on observe la population des étudiants suivant au moins un module ou suivis individuellement.		

		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019
Réussite en L1						
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	61%	57%	57%	61%	60%
Réussite en L1						
Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	41%	41%	44%	43%	44%
Nombre d'étudiants de L1 suivis par le Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	227	122	152	161	177
Pourcentage de redoublants						
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	3%	6%	9%	9%	9%
Pourcentage de redoublants Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	22%	21%	20%	23%	20%
Pourcentage de bac. techno ou pro						
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	8%	7%	6%	11%	11%
Pourcentage de bac. techno ou pro Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	18%	17%	15%	15%	14%

Commentaires :

Les actions inscrites dans le cadre du Pôle Réussite de Lyon 3 ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire, universitaire et l'insertion professionnelle des jeunes par le repérage et l'accompagnement des étudiants en difficulté. Le Pôle Réussite contribue à l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Les modules de formation dispensés permettent aux étudiants de bénéficier d'actions de formation transversales, portant sur des outils pratiques et des méthodes améliorant l'efficacité du travail personnel (prise de parole en public, gestion du stress, organisation, confiance en soi, intelligence émotionnelle ...etc). Chaque module est indépendant du programme de licence et dure trois heures. On note ces dernières années une forte proportion d'étudiants sensibilisée aux actions du Pôle Réussite. Certains de ces étudiants suivent des modules de formation gratuits tandis que d'autres bénéficient d'un accompagnement individualisé dans la construction de leur projet d'étude et professionnel ainsi que dans leurs méthodes de travail. Pour la session 2019, 177 étudiants de 1^{ère} année de licence ont bénéficié d'un accompagnement par le Pôle Réussite, une progression de 10% par rapport à l'année précédente.

Les résultats sont encourageants avec 60% de validation de la L1 pour les étudiants inscrits au Pôle Réussite, taux de réussite sensiblement supérieur à la moyenne de l'établissement de plus de 10 points. Ce bon résultat est bien réel, même s'il est relativisé quand on intègre dans l'analyse les redoublants et la structure par bac des étudiants accompagnés. Ainsi, parmi les étudiants inscrits au Pôle, les redoublants sont largement sous représentés de même que les bacheliers technologiques et professionnels.

Indicateur de performance n°2.4 : Réussite en Master

LOLF_150-2-4		Master : réussite des étudiants de M2				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / National : PAP-RAP					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	% de réussite					
Date de la mesure	Session (2007 pour année universitaire 2006-07)					
Champ de la mesure	Etudiants de M2 y compris en Formations délocalisées					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Diplômés de master 2 - Inscriptions pédagogiques					
Mode de calcul	Diplômés / Inscrits en M2 Calcul sur deux populations différentes : - primo-entrants en master 2 par référence aux indicateurs nationaux - ensemble des étudiants inscrits en année diplômante de master 2 pour le calcul Lyon 3					
Mode de calcul détaillé	Primo-entrants : étudiants inscrits pour la 1ère fois en master 2 Année diplômante de master 2 : pour les cursus en 2 ans on retient la deuxième année, information jusqu'alors non connue par le ministère qui ne les comptabilise pas dans la réussite des primo-entrants					
Commentaires	- Les primo entrants qui effectuent leur master en cursus aménagé sont entre 100 et 150 par an. La prise en compte de ces étudiants dans le calcul du ministère baisse artificiellement notre taux de réussite sur les primo entrants, ce qui peut expliquer notre valeur ajoutée négative. - Le taux de réussite calculé par Lyon 3 sur l'ensemble des inscrits en année diplômante de master intègre des redoublants qui réussissent nettement moins bien que les primo-entrants.					
		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019
PRIMO-ENTRANTS en M2 Calculs Lyon3	UJM - Lyon 3	3 401	3 435	3 515	3 479	3 642
Taux de réussite en Master PRIMO-ENTRANTS Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	84,7%	85,0%	84,7%	85,5%	84,4%
Ensemble des diplômés de Master Calculs Lyon 3	UJM - Lyon 3	3 280	3 285	3 386	3 436	3 492
Taux de réussite en Master Ensemble des inscrits - Calculs Lyon 3	UJM - Lyon 3	82,6%	81,9%	82,2%	83,5%	82,4%

Commentaires :

L'Université Jean Moulin offre une formation riche avec 50 mentions en Master proposées aux 8.785 étudiants inscrits niveau Master en 2019-20. Un étudiant sur 3 est inscrit en Master. Les effectifs des étudiants inscrits pour la 1^{ère} fois en master 2, les primo-entrants, ne cessent de progresser et on constate une hausse d'environ 6% depuis le début du dernier contrat quinquennal. 47% des étudiants en Master ne sont pas originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 21% sont des étudiants étrangers, preuve de l'attractivité de nos Masters.

Le taux de réussite calculé pour les primo-entrants en 2^{ème} année de master, conformément à la définition du ministère, est élevé avec une moyenne de 85% sur ces cinq dernières années.

A compter de la rentrée 2020, l'accès à la 1^{ère} année est sélectif pour tous les Masters de notre faculté de Droit. Les étudiants ayant été sélectionnés pour entrer en 1^{ère} année de Master pour l'année 2019-20 sont admis de plein droit en 2^{ème} année de leur parcours pour l'année 2020-21, sous réserve d'avoir validé leurs deux semestres. D'autres accès en 2^{ème} année de Master Droit sont ouverts. Cependant, ils ont un caractère exceptionnel et leur capacité d'accueil est limitée.

Sur les 9.710 diplômes délivrés en 2019, l'université Jean Moulin Lyon 3 a délivré 3.495 diplômes de Master, soit 36% des diplômes.

Le taux de réussite pour l'ensemble des inscrits en Master est élevé, supérieur à 80%. Ce bon taux s'explique par la mise en place d'aménagements pour certains masters dont les parcours peuvent être réalisés en 2 ans.

Indicateur de performance n°2.5 : Réussite en Doctorat

LOLF_150-2-5		Doctorat : Thèses soutenues	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS - SIREDO pour références nationales		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	% Réussite		
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance		
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Doctorats délivrés. Proportion de doctorats obtenus en moins de 40 mois, en moins de 52 mois et en moins de 72 mois		
Mode de calcul	Pourcentages cumulés		
Mode de calcul détaillé			
Commentaires	Références nationales tous domaines scientifiques et Sciences Humaines et Humanités (SHH)		

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cible - 2020
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	69	81	81	79	66	62	
Durée moyenne des thèses en mois	UJM - Lyon 3	65,0	61,0	62,0	62,0	61,0	61,0	
% Doctorats obtenus en moins de 40 mois	UJM - Lyon 3	13%	11%	16%	11%	18%	16%	15%
	Ref. Nationales	42%	43%					
	Ref. Nat. SHH	2%	13%					
% Doctorats obtenus en moins de 52 mois	UJM - Lyon 3	29%	27%	33%	34%	33%	42%	33%
	Ref. Nationales	73%	75%					
	Ref. Nat. SHH	35%	36%					
% Doctorats obtenus en moins de 72 mois	UJM - Lyon 3	67%	74%	73%	73%	74%	71%	
	Ref. Nationales	89%	90%					
	Ref. Nat. SHH	68%	72%					

Commentaires :

L'université Jean Moulin offre 37 spécialités en Doctorat avec une moyenne de 75 thèses soutenues sur les cinq dernières années.

L'objectif de l'établissement est comme dans le PAP national de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3^{ème} année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement.

Depuis 2019, les cibles fixées à horizon 2020 étaient déjà atteintes pour les doctorats obtenus en moins de 40 mois ainsi que pour les doctorats obtenus en moins de 52 mois. La proportion de doctorats obtenus en 40 mois est de 16% et elle est de 33% pour les doctorats obtenus en moins de 52 mois. En moyenne sur les 5 dernières années, près de 75% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, ce qui est très proche des données de référence en SHS.

OBJECTIF N° 3 : Produire les connaissances scientifiques au meilleur niveau international

L'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est engagée depuis plusieurs années dans une profonde réorganisation interne destinée à permettre à toutes les unités de recherche de hausser leur niveau et de tendre vers l'excellence. Des processus d'évaluation sont utilisés pour pérenniser et consolider cette démarche : création de comités externes dans les équipes, évaluation des équipes à mi-parcours par la vice-présidence recherche, système d'autoévaluation fondé sur des indicateurs rigoureux, constitution d'un tableau de bord dédié à la recherche. En 2018 un bilan à mi-parcours a été réalisé pour partager avec les unités de recherche une évaluation des évolutions réalisées depuis la signature du contrat.

Des progrès significatifs ont été obtenus par la plupart des unités de recherche, que ce soit en termes de gouvernance ou en termes de quantité et de qualité de la production scientifique. Des résultats très positifs ont déjà pu être constatés : hausse des dépôts de projet ANR, signature de plusieurs chaires industrielles durant le contrat quinquennal ainsi que la signature de contrats européens.

En collaboration avec les autres établissements partenaires, l'université est pleinement impliquée dans tous les projets de programme Investissements d'avenir et s'est engagée dans la plupart des appels d'offre. Le développement de partenariats de recherche internationaux structurants en matière de recherche, en focalisant les efforts notamment sur les zones de développement privilégiés de l'Alliance internationale de la COMUE de Lyon Saint Etienne en collaboration étroite avec les partenaires du site.

Ainsi la vice-présidence de l'établissement a été mandatée pour assurer la coordination scientifique d'une série de workshops avec les universités de l'Etat de Sao Paulo, dans un certain nombre de domaines, dont notamment, celui de la santé globale. Elle a également organisé la FAPESP week 2019 (Fondation d'Appui à la Recherche de l'Etat de Sao Paulo), qui s'est déroulée à Lyon pour la première fois.

Afin d'améliorer les pratiques en matière de recrutement, de cadre d'exercice des chercheurs et de créer un espace européen de la recherche du meilleur niveau, l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est engagée dans un **processus d'amélioration continue HRS4R - Human Resources Strategy for Researchers**. Ce processus exige la mise en conformité avec les principes de la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Notre université a été labellisée le 4 octobre 2018 par la Commission européenne « **HR Excellence in Research** ». Elle devient ainsi le premier établissement de l'Université de Lyon et premier établissement de la région Auvergne Rhône-Alpes à obtenir ce label qui constitue un atout pour l'attractivité internationale de l'Université et pour la sécurisation des financements Horizon 2020. Notre établissement obtient ainsi la reconnaissance de ses pratiques en matière de recrutement et de cadre d'exercice de ses chercheurs et contribue à créer un espace européen de la recherche du meilleur niveau.

Indicateur de performance n° 3.3 : Enseignants-chercheurs Productifs

LOLF_150-3-3 Productifs : Proportion parmi les enseignants chercheurs	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-3 - Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche
Source des données	Service Statistique et Décisionnel / PAP-RAP pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Effectifs Physiques d'Enseignants Chercheurs
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Enseignants chercheurs (PR + MCF hors Associés) - Rémunérés par l'établissement
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Enseignants chercheurs présents dans l'unité de recherche au 1er janvier - Productifs au sens de l'AERES au 1er janvier
Mode de calcul	Nombre d'enseignants chercheurs productifs / Nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Nombre d'enseignants chercheurs productifs / Nombre d'enseignants chercheurs affectés dans une unité de recherche de Jean Moulin Lyon 3
Mode de calcul détaillé	On retient pour les enseignants chercheurs comme pour les productifs les personnels rémunérés par Jean Moulin Lyon 3 Concernant le nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Lyon 3, il s'agit d'une photographie à une date donnée : le 1er avril de l'année jusqu'en 2014, le 31 décembre de l'année précédente à partir de 2015.
Commentaires	

		2015	2016	2017	2018	2019
Enseignants chercheurs Productifs	UJM - Lyon 3	295	301	310	319	311
Total enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	395	398	399	403	386
% Productifs parmi enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	75%	76%	78%	79%	81%
Enseignants chercheurs de Lyon 3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	318	329	334	344	332
% Productifs parmi enseignants chercheurs de Lyon3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	93%	91%	93%	93%	94%

Commentaires :

L'un des axes fort du contrat de l'établissement est l'accompagnement et le développement de la recherche. Les moyens fonctionnels des laboratoires de recherche ont été préservés pour permettre aux enseignants chercheurs de répondre à l'ensemble des appels d'offre y compris européens.

L'indicateur ci-dessus permet d'afficher et de suivre deux objectifs :

- 1) Développer le rayonnement de notre recherche en augmentant les publications produites par les enseignants chercheurs de l'établissement et
- 2) Mettre en place un système d'information qui permette d'assurer le suivi des productions de nos enseignants chercheurs et de les accompagner dans le dépôt de leurs publications sur les archives ouvertes HAL.

Les efforts engagés depuis la dernière contractualisation commencent à produire leurs effets. Ainsi, on peut observer une augmentation des productifs, à la fois en valeur absolue et en proportion. Il s'agit du résultat conjugué de récents recrutements de qualité et de programmes d'incitation à la recherche (CVR, aides aux colloques ...). Ces cinq dernières années, on compte plus de 90% de productifs parmi les enseignants chercheurs affectés dans des unités de recherche de l'université Jean Moulin Lyon 3. Même si le taux d'enseignants chercheurs affectés dans les unités de recherche de Lyon 3 est minoré (car il n'intègre pas les enseignants chercheurs dépendant d'une unité de recherche hors établissement), il peut encore progresser.

OBJECTIF N° 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Pour améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a développé une politique ambitieuse : politique de publications, renforcement de la filiale de valorisation (L3V) et de nouveaux outils pour une stratégie de communication.

Indicateur de performance n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement

LOLF_150-4-1 Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Budget de l'Etablissement - Masse fonctionnement
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées pour la masse fonctionnement
Mode de calcul	Recettes exécutées sur le compte budgétaire 751 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes).
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées.

		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
UJM Lyon3 - Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	16,156 K€	6,147 K€	3,320 K€	2,484 K€	0,790 K€	
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	17 464 K€	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 000 K€
% droits d'auteurs et de reproduction / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	0,09%	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%	

Commentaires :

Les redevances liées à l'exploitation des droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une faible proportion de ressources. Le dépôt de titres de propriétés intellectuels est peu courant dans notre établissement. Un tel constat est assez fréquent dans les établissements en SHS, peu présents sur le champ de l'exploitation de titres de propriété intellectuelle.

Les recettes liées aux droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une très faible proportion des ressources propres de l'Université Lyon 3. Le montant total des ressources propres pour 2019 s'est élevé à presque 22 millions d'euros et la cible à l'horizon 2020 est déjà atteinte.

Indicateur de performance n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement

La valorisation économique des résultats de la recherche se fait en partie à travers notre filiale L3V qui a été restructurée. Cette structure est complémentaire au travail de valorisation en interne, dans la mesure où elle a comme vocation d'accompagner des contrats de recherche avec une forte dimension applicative. Le suivi régulier d'une information fiable sur les financements contractuels s'opérera dans le contexte d'une refonte du circuit des conventions et de la gestion documentaire.

Quelques exemples de collaboration de recherche en cours :

- « Valeurs du soin centré-patient » - chaire inaugurée en octobre 2016 qui a pour perspective d'être développée sur 9 ans avec un financement global de 2 millions d'euros
- « Anticiper et agir » - chaire de recherche pour la police nationale inaugurée en mars 2019
- Chaire de recherche « Droit des Contrats Publics » signée en juillet 2020 avec VINCI Autoroutes pour 60.000 € sur 3 ans
- Chaire de recherche « Droit des Contrats Publics » signée en juillet 2020 avec SNCF Réseau pour 60.000 € sur 3 ans

LOLF_150-4-2		Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC - Filiale de Valorisation - Fondation UDL						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Euros						
Date de la mesure	Année Civile						
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Recettes constatées pour la masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL						
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : Recettes exécutées sur les comptes budgétaires 7062 et 7441 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes) + compte 7448 du centre financier 913X301 en 2010. Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires)						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. □ Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"						
		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
UJM Lyon3 - Prestations de recherche (y compris contrats ANR)	UJM - Lyon 3	68 K€	183 K€	133 K€	325 K€	273 K€	
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	17 464 K€	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 000 K€
% prestations de recherche / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	0,39%	0,98%	0,66%	1,50%	1,26%	
Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	50 K€	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	
Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	141 K€	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	

Commentaires :

Les contrats de recherche concernés sont ceux qui prévoient en contrepartie pour l'entreprise qui cofinance la recherche, la propriété intellectuelle partielle du résultat de la recherche.

Les ressources générées par des contrats de recherche passés avec les entreprises y compris les contrats ANR ayant des partenaires industriels connaissent une progression et représentent 273.000 € en 2019 soit 1,3% des ressources propres de notre établissement.

A ce montant, s'ajoutent les ressources gérées par la filiale Lyon 3 Valorisation pour un montant de 120.000 euros. L'Université Jean Moulin Lyon 3 avait signé en novembre 2012, au travers de sa Faculté de Philosophie, une première chaire industrielle de taille significative avec La Lyonnaise des Eaux. Cette chaire philosophique ainsi que la Chaire notariale européenne sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a plus de ressources gérées par la fondation UDL depuis 2018.

L'ensemble des prestations de recherche UJM Lyon 3 et les ressources de la filiale L3V, s'élève à 393.000 euros et représente environ 2% des ressources propres de l'établissement.

Notons que la totalité des moyens financiers mis au service de la recherche dans le cadre des conventions CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) n'est pas prise en compte dans l'indicateur LOLF_150-4-2. En effet, le salaire des doctorants n'apparaît pas car ces doctorants qui effectuent un réel travail de recherche sont employés directement par les entreprises. Le nombre de doctorants financés dans le cadre d'une convention CIFRE est présenté dans l'indicateur ci-dessous.

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb de conventions CIFRE actives sur l'année	18	22	21	24	18
Nb de doctorants ayant ou ayant eu une convention CIFRE	25	26	26	27	25
Nb de doctorants inscrits	657	631	603	562	538
% de doctorants ayant ou ayant eu une convention CIFRE	4%	4%	4%	5%	5%

Note :

Une convention CIFRE est signée pour 3 ans alors qu'une thèse peut durer plus longtemps.

La 2^{ème} ligne de ce tableau comprend les conventions CIFRE actives ainsi que les doctorants qui ont bénéficié d'une convention mais qui n'ont pas terminé leur thèse dans la durée des 3 ans durant laquelle court leur convention.

Ci-après, la valorisation des contrats CIFRE ces cinq dernières années :

		2015	2016	2017	2018	2019
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	973 K€	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 340 K€

Indicateur de performance n° 4.3 : Ressources propres liées à la recherche – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

LOLF_150-4-3	Ressources propres liées à la recherche - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL + Valorisation conventions CIFRE et des contrats doctoraux des Labex
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes constatées (=liquidées) suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires) Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) : Subventions de recherche : comptes 74* avec destination en D111, 111*, 112 ou D103, sauf compte 7411 (ministère), 7481 (taxe d'apprentissage), 7441 (prestations recherches) et chaires / Collaborations, expertises et ANR : comptes 7062, 7068 (destinations 111* ou 112), 7441 (hors destinations formations 101 et 102 mais + 7448 du 913X301 en 2010 pour contrats ANR) et 705 / Colloques, ventes publications, prestations et travaux informatiques, droit d'auteurs ... : comptes 7066 + 7067 + 7064 + 751 / Chaires : EoTP 14S9130611, 14S9130633 (Crédit agricole), 16S9060239/16S9060240/19S9132340 (Valeur du soin) + compte 7588 dest 1115 (Frais environnement chaire EAU) / Autres ressources propres liées à la recherche : destinations recherche (D111, 111*, 112 ou D103) sur le compte 708 hors chaires
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres" En 2015 on constate un montant négatif pour les chaires : en 2014 il s'agissait de produits constatés par avance. Ces produits ont été régularisés sur 2015 à hauteur des dépenses.

		2015	2016	2017	2018	2019
Subventions de recherche (hors MESR et hors ANR)	UJM - Lyon 3	473 K€	478 K€	806 K€	972 K€	646 K€
Collaborations, Expertises et ANR	UJM - Lyon 3	68 K€	183 K€	133 K€	325 K€	273 K€
Droits d'inscription aux colloques	UJM - Lyon 3	30 K€	148 K€	79 K€	45 K€	30 K€
Ventes de publications	UJM - Lyon 3	15 K€	6 K€	5 K€	7 K€	6 K€
Prestations et travaux informatiques	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	16 K€	6 K€	3 K€	2 K€	1 K€
Chaires industrielles ou d'entreprises UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	-100 K€	163 K€	240 K€	100 K€	100 K€
Ressources propres Recherche UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	504 K€	984 K€	1 279 K€	1 479 K€	1 066 K€
Ressources Recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	50 K€	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€
Ressources Recherche Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	141 K€	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	UJM - Lyon 3	118 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ressources globales Recherche UJM Lyon 3 + Filiale + Fondation	UJM - Lyon 3	813 K€	1 402 K€	1 566 K€	1 563 K€	1 186 K€
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	973 K€	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 340 K€

Commentaires :

On constate une nette progression des ressources propres liées à la recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Celles-ci avaient déjà doublé sur le contrat quinquennal précédent et pour le contrat qui vient de se terminer (2016-20), le renforcement de l'accompagnement des enseignants-chercheurs en matière d'ingénierie par le service de la recherche, ainsi qu'en matière de suivi et de gestion des contrats de recherche porte ses fruits. Les ressources propres Recherche de l'UJM Lyon 3 ont ainsi augmenté de plus de 50%, ces dernières années, passant de 504.000 euros en 2015 à 1.066.000 euros en 2019. Cette forte hausse est liée principalement à l'augmentation des subventions de recherche et des recettes provenant des collaborations, des expertises et des contrats ANR. Ces montants ne comprennent toutefois pas les ressources des UMR, Unités de Recherche et Labex dans lesquels sont impliqués des chercheurs Lyon3.

La ligne « subventions de recherche » regroupe tous les financements versés dans le cadre de la recherche, sans contrepartie pour l'organisme financeur (contrairement aux prestations de recherche). Ces subventions proviennent essentiellement du Ministère de l'Ecologie (Conventions GESOL, PEGAZ ...). Celles-ci ont augmenté de 35%, passant de 478.000 euros en début de contrat à 646.000 euros en 2019.

Quant aux recettes des collaborations, des expertises et des contrats ANR, celles-ci ont progressé de près de 50%, passant de 183.000 euros en 2016 à 273.000 euros en 2019.

Le montant des droits d'auteurs et de reproduction, quant à lui, reste faible car l'université n'a pas de marque déposée et les droits d'auteurs sont perçus directement par les chercheurs.

Les recettes en provenance des chaires industrielles ou d'entreprises qui s'élèvent en 2019 à 100.000 euros correspondent à la Chaire santé UCB.

Il n'y a plus de ressources gérées par la Fondation UDL car la chaire philosophique avec La Lyonnaise des eaux et la chaire notariale européenne sont arrivées à échéance.

Les ressources propres Recherche de UJM Lyon 3 pour un montant de 1.066.000 euros n'incluent, ni les ressources Recherche gérées par la Filiale Lyon 3 Valorisation, ni les ressources Recherche gérées pour Lyon 3 par la Fondation UDL.

Les ressources globales Recherche, y compris celles gérées par la Filiale et la Fondation s'élèvent à un total de 1.186.000 euros.

Il n'y a pas de contrats doctoraux gérés par les structures externes ces trois dernières années car les contrats de 3 ans se sont terminés et pour l'instant n'ont pas été renouvelés.

OBJECTIF N° 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Le rayonnement international était l'un des objectifs fort de la politique de notre Université dans le contrat quinquennal 2016-20. L'accueil des étudiants internationaux, en Licence, en Master comme en Doctorat en est l'une des dimensions.

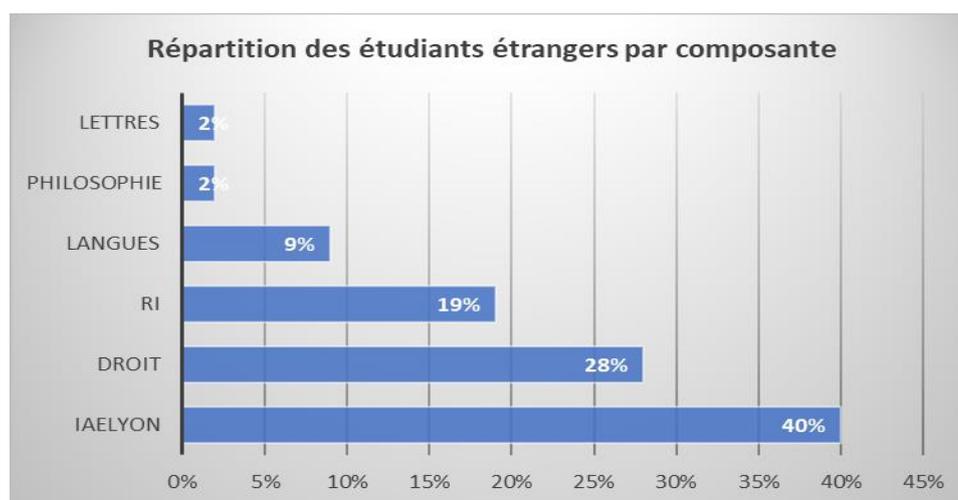
C'est par une politique volontariste sur des zones géographiques ciblées (l'Amérique Latine spécialement le Brésil, le Canada, l'Inde, le Proche et Moyen Orient, la Chine, le Japon, l'Iran ou l'Arménie) que l'Université Jean Moulin Lyon 3 mène son ouverture et son action internationale, ce qui lui confère une véritable attractivité. Le programme d'échange ERASMUS+, le suivi ciblé des diplômés délocalisés, une politique raisonnée des doubles diplômes, la reconduction des professeurs invités, les partenariats de recherche internationaux, les cotutelles de thèse sont autant d'opportunités permettant de s'ouvrir à l'international et de s'approprier la mondialisation.

En octobre 2019, notre établissement a été labellisé « Bienvenue en France » et obtient ainsi la reconnaissance de son engagement dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil des étudiants étrangers.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 à l'international, pour l'année universitaire 2019-20, c'est :

- ✓ 222 partenaires hors ERASMUS+
- ✓ 206 partenaires ERASMUS+
- ✓ 48 programmes de formation délocalisés dans 18 pays
- ✓ 4 608 étudiants de nationalité étrangère venant de 126 pays différents
- ✓ 662 étudiants partis en programmes d'échange
- ✓ 765 bénéficiaires de bourses de mobilité à l'étranger dont 654 pour des études et 111 pour des stages
- ✓ 37 cotutelles de thèse avec 13 pays
- ✓ des partenariats renforcés avec l'Etat de Sao Paulo et les universités de Shanghai

Sur les 5.306 étudiants internationaux dans notre établissement, 2.318 sont en formations délocalisées à l'étranger, 1.430 sont inscrits à titre individuel, 662 étudiants ont bénéficié d'un programme d'échange pour étudier à l'étranger, 428 sont des étudiants entrants Erasmus+ et 468 sont des étudiants entrants selon autres accords ou programmes. Le taux de féminisation est de 59%.



Indicateur de performance n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat

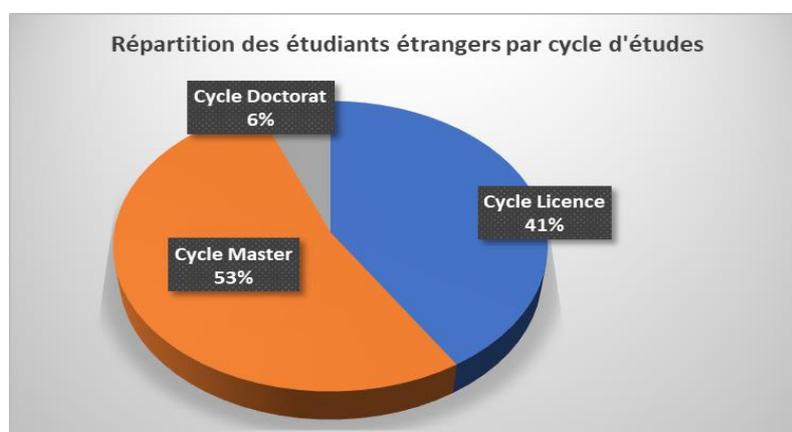
N° 5.1a : Etudiants étrangers en Master

LOLF_150-5-1a		Etudiants étrangers en niveau Master				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Service général des Relations Internationales					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP et Notes d'Information du Ministère pour références nationales					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	% Etudiants en Master					
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année					
Champ de la mesure	Niveau Master : DN + DU + Prépa					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étrangers au sens PapESR)					
Mode de calcul	Etudiants étrangers en Niveau Master / Nb total d'étudiants en niveau Master (DN + DU + Prépa)					
Mode de calcul détaillé	Etudiants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère / Nb total d'étudiants en niveau Master (DN + DU + Prépa)					
Commentaires						
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb total d'inscrits en niveau Master	UJM - Lyon 3	9 754	10 233	10 247	10 130	8 785
Nb d'étudiants étrangers en niveau Master	UJM - Lyon 3	2 106	2 224	2 066	2 106	1 926
% d'étudiants étrangers en niveau Master	UJM - Lyon 3	22%	22%	20%	21%	22%
	Ref. Nationales	14%	15%	15%		

Commentaires :

Cet indicateur mesure la proportion d'étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, inscrits en Master. Cet indicateur a été revu et le champ des Masters a été élargi aux diplômes d'établissement ainsi qu'aux Prépa. La part des étudiants étrangers en niveau Master est relativement stable. Le fort pourcentage constaté à Lyon 3 (22% en moyenne), largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 15% est autant dû aux étudiants qui viennent à titre individuel en France qu'au développement de nos masters délocalisés à l'étranger.

5 306 étudiants sont concernés par la mobilité internationale, soit environ 20% de notre effectif.



N° 5.1b : Etudiants étrangers en Doctorat

LOLF_150-5-1b		Etudiants étrangers en Doctorat					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements						
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP et Notes d'Information du Ministère pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Doctorants						
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année						
Champ de la mesure	Doctorants						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étudiants au sens PapESR)						
Mode de calcul	Doctorants étrangers / Nb total de doctorants						
Mode de calcul détaillé	Doctorants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère / Nb total de doctorants						
Commentaires							
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Rappel Cible 2020
Nb total d'inscrits en Doctorat	UJM - Lyon 3	643	613	590	553	528	
Nb de doctorants étrangers	UJM - Lyon 3	236	231	211	199	188	
% de doctorants étrangers	UJM - Lyon 3	37%	38%	36%	36%	36%	41%
	Ref. Nationales	37%	37%	38%			

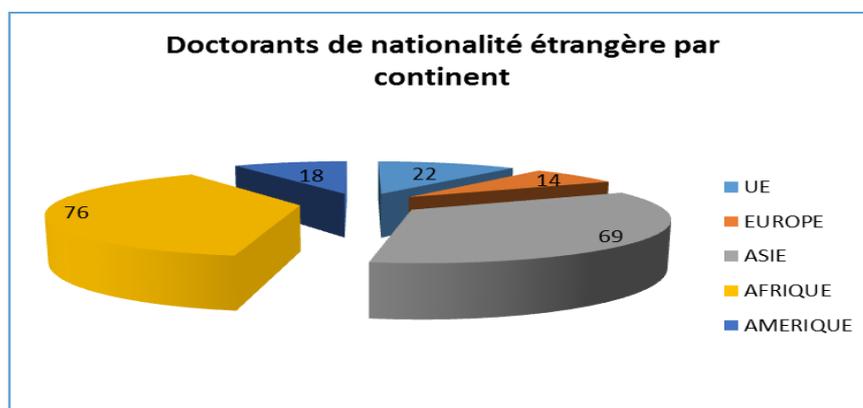
Commentaires :

La recherche est au cœur de la stratégie de l'établissement avec 7 écoles doctorales et 528 doctorants.

Sur les 528 inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en Doctorat pour 2019-20, 36% sont des étrangers. Ces données reflètent l'attractivité de notre établissement pour la recherche au regard du monde extérieur. La proportion de doctorants étrangers reste relativement stable autour de 36% et ce taux est très proche de la moyenne nationale. La cible retenue est celle fixée dans le PAP national, soit 41%. Cependant, on constate une légère baisse en valeur absolue des doctorants étrangers. Cette baisse, qui se retrouve aussi sur les doctorants de nationalité française, s'explique par une sélection plus qualitative des dossiers.

La baisse d'effectif de doctorants est liée à trois facteurs :

- 1) une analyse plus exigeante des dossiers pour les inscriptions en doctorat,
- 2) un travail réalisé sur la réduction de la durée de la thèse et
- 3) une volonté de réduire le nombre de doctorants par enseignant chercheur pour favoriser un meilleur encadrement.



Indicateur de performance n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants chercheurs

N° 5.2a : Enseignants chercheurs de nationalité étrangère

LOLF_150-5-2a		Enseignants chercheurs de nationalité étrangère				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Direction des Ressources Humaines					
Source des données	Harpege - Service Statistique et Décisionnel					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb d'enseignants chercheurs (Professeurs d'université & Maîtres de conférences)					
Date de la mesure	Année universitaire					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Effectifs d'enseignants chercheurs selon la nationalité et la date d'entrée à l'université Lyon 3					
Mode de calcul	Nombre total d'enseignants chercheurs, dont de nationalité étrangère. Zoom sur les nouveaux à Lyon 3					
Mode de calcul détaillé	Nombre d'enseignants chercheurs au 1er avril de l'année n+1 pour l'année universitaire n-n+1 jusqu'en 2013-14 (au 01/04/2014 pour 2013-14) puis au 31 décembre de l'année n pour l'année universitaire n-n+1 à partir de 2014-15 (au 31/12/2014 pour 2014-15) Nouveau à Lyon 3 si date d'arrivée à l'université comprise entre le 1er avril de l'année n-1 et le 31 mars de l'année n					
Commentaires						
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Professeurs d'université	UJM - Lyon 3	132	134	138	127	128
dont professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	8	7	10	8	9
% Professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,1%	5,2%	7,2%	6,3%	7,0%
dont professeurs d'université de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0
Maîtres de conférences	UJM - Lyon 3	266	265	265	259	261
dont maîtres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	18	18	20	19	19
% Maîtres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,8%	6,8%	7,5%	7,3%	7,3%
dont maîtres de conférences de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	0	1	2	0	1
Total enseignants chercheurs	UJM - Lyon 3	398	399	403	386	389
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	26	25	30	27	28
% Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,5%	6,3%	7,4%	7,0%	7,2%
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	0	1	2	0	1

Commentaires :

Sur les 389 enseignants chercheurs de notre établissement 7,2% sont de nationalité étrangère.

Sur la population des professeurs d'université de notre établissement, en moyenne 7% sont de nationalité étrangère. Sur la population des maîtres de conférences de notre établissement, en moyenne 7,3% sont de nationalité étrangère.

Ces proportions restent stables.

N° 5.2b : Professeurs invités

LOLF_150-5-2b		Professeurs invités				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Direction des Ressources Humaines					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - Bilan Social					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb de personnes physiques					
Date de la mesure	Année civile					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Nombre de professeurs invités par nationalité pour déterminer l'origine					
Mode de calcul	Professeurs invités rémunérés pendant l'année civile					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires	Les professeurs invités sont rémunérés en décalage avec leur venue (rappels)					
		2015	2016	2017	2018	2019
Professeurs invités Total	UJM - Lyon 3	44	38	42	40	37
dont originaire d'Europe	UJM - Lyon 3	16	19	21	19	19
dont originaire d'Afrique	UJM - Lyon 3	8	8	6	8	8
dont originaire d'Amérique	UJM - Lyon 3	14	8	12	9	9
dont originaire d'Asie	UJM - Lyon 3	6	3	3	4	1
dont originaire d'Océanie	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0

Commentaires :

Notre établissement accueille chaque année une quarantaine de professeurs invités.

La grande majorité est originaire des pays d'Europe (47%) suivis de ceux originaires d'Amérique (26%), d'Afrique (20%) et d'Asie (7%).

Les pourcentages sont calculés en cumulant les effectifs des 5 dernières années pour plus de pertinence.

Indicateur de performance n° 5.3 : Coopération internationale

Des moyens sont aujourd'hui mobilisés par notre établissement pour promouvoir une démarche active d'internationalisation, notamment par :

- une coopération active avec des partenaires internationaux très ciblés (tels que l'Université de Sao Paulo au Brésil)
- une politique d'incitation aux projets de recherche et de formation collaboratifs avec des partenaires étrangers
- des cotutelles de thèse
- une politique d'accueil de professeurs invités, de post-doctorants, de chercheurs de haut niveau (développement des échanges internationaux, des colloques, l'existence du centre de services EURAXESS qui est un centre d'accueil privilégié pour les chercheurs étrangers) et
- des aides à la mobilité pour des chercheurs, personnels administratifs et enseignants et des doctorants de notre université.

A ce titre, notre établissement a obtenu la reconnaissance de sa stratégie des ressources humaines pour les chercheurs en recevant le label « HR Excellence in Research » par la Commission européenne le 4 octobre 2018.

De nouveaux partenariats ont également vu le jour avec des universités de pays émergents ou de zones stratégiques (Chine, Japon, Mexique, Colombie, Argentine etc.) et, afin de renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'université, plusieurs axes d'amélioration ont été mis en place :

- Développement ciblé de diplômes délocalisés, en particulier : analyse des partenariats et des contributions respectives des partenaires et analyse des marges.
- Poursuite d'une politique raisonnée des doubles diplômes.
- Accueil mieux cadré des professeurs invités qui doivent constituer pour l'université une vraie plus-value, notamment en matière de recherche.
- Favoriser des partenariats de recherche internationaux (Unités Mixtes Internationales, Laboratoires Internationaux Associés).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 participe depuis 2015 au programme Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits. Ce dispositif vise à promouvoir les échanges internationaux entre les établissements d'enseignement supérieurs européens et les pays partenaires hors Europe. En 2020, notre établissement a été sélectionné pour un financement de 351.168 euros, avec 3 pays : le Maroc, l'Égypte et le Laos, pour une durée de 3 ans.

Les projets de « Capacity Building » visent à **encourager la coopération** entre l'**Union Européenne** et les **pays partenaires hors Europe** pour la modernisation de leurs systèmes d'enseignement supérieur. L'année 2020 a été fructueuse pour notre établissement, impliqué dans 3 projets européens qui ont été retenus par la Commission Européenne et qui bénéficieront de financements européens de la part du programme Erasmus+ pour les 3 années à venir.

N° 5.3a : Doctorants en cotutelle

LOLF_150-5-3a		Doctorants en cotutelles				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLIN/ Enquête SIREDO					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb et % doctorants					
Date de la mesure	Année Universitaire					
Champ de la mesure	Doctorants					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Inscriptions administratives					
Mode de calcul	Nb de doctorants en cotutelles / Nb total de doctorants - Distinction Doctorants en 1ère année					
Mode de calcul détaillé	Pour les références nationales : SIREDO - décompte définitif à partir de 2012-13					
Commentaires	Voir aussi indicateur sur le suivi des thèses en cotutelles.					
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	52	49	48	42	37
% de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	7,9%	7,7%	8,0%	7,5%	6,9%
Nb de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	10	5	8	6	2
% de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	8,3%	4,0%	7,9%	6,4%	2,1%
	Ref. Nationales	8,7%				

Commentaires :

Le but de la cotutelle de thèse est de conforter la dimension internationale des Écoles doctorales, de favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers, dans des espaces scientifiques et culturels différents, de développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères. Le nombre de doctorants inscrits en cotutelle dans notre établissement, tous niveaux confondus, est assez stable, une quarantaine par an sur les cinq dernières années, soit environ 7%. Le pourcentage de doctorants en cotutelle en 1^{ère} année est proche des références nationales.

Cependant, la cotutelle n'est qu'un aspect des collaborations internationales en termes de recherche. D'autres modes non institutionnalisés sont à l'œuvre :

- participation de collègues étrangers dans les jurys
- échange de doctorants et de post-doctorants
- participation de post-doctorants à des contrats de recherche internationaux ou européens

N° 5.3b : Doctorats délivrés en cotutelles

LOLF_150-5-3b		Doctorats délivrés en cotutelles					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements						
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Nb et % doctorats						
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance						
Champ de la mesure	Docteurs						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Thèses soutenues						
Mode de calcul	Nb de doctorats délivrés en cotutelles / Nb total de doctorats délivrés						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	69	81	81	79	66	62
Doctorats délivrés en cotutelles	UJM - Lyon 3	5	3	11	5	7	4
% Doctorats délivrés en cotutelles	UJM - Lyon 3	7,2%	3,7%	13,6%	6,3%	10,6%	6,5%

Commentaires :

La cotutelle de thèse permet à un doctorant (français ou étranger), inscrit à la fois dans un établissement d'enseignement supérieur français et dans un établissement d'enseignement supérieur étranger, et y effectuant ses travaux de recherche en alternance, de pouvoir obtenir simultanément le grade de docteur français et le grade étranger équivalent, suite à une soutenance unique.

On constate que pour la session 2019, la proportion de doctorats délivrés en cotutelle est plus élevée, 10,8% par rapport à 6,3% l'année précédente. Ce taux est en progression, mais peu significatif exprimé en pourcentage. Seulement 2 thèses en cotutelle de plus ont été soutenues en 2019 par rapport à 2018. Cependant, pour la session 2020, on constate de nouveau une baisse en nombre de doctorats délivrés en cotutelle, baisse liée à la situation de crise sanitaire.

Sur les 65 thèses délivrées en 2019, 29 thèses ont été soutenues par des doctorants étrangers, soit près de 45%, dont 7 en cotutelle.

Thèses délivrées par nationalité	2015	2016	2017	2018	2019
Français	47	51	54	48	36
Etranger	22	30	27	31	29
Total des thèses délivrées	69	81	81	79	65
dont en cotutelle	5	3	11	5	7

OBJECTIF N° 6 : Améliorer l'efficacité de l'université

L'université a mis les moyens humains nécessaires (nomination d'un chargé de mission « Audit interne et analyse des processus » et création d'un pôle audit interne) pour restructurer des services, notamment dans les domaines de la recherche, de la formation, de la DSI, du service des affaires générales et juridiques ou encore des relations internationales afin de gagner en efficacité. En janvier 2018, une restructuration a été faite en créant trois directions générales des services adjointes : l'une en charge des ressources humaines et de missions transverses, l'autre en charge du pilotage, du contrôle de gestion, de la qualité et de la modernisation et la dernière en charge des affaires budgétaires et financières.

A ajouter la création d'un pôle dédié à l'amélioration de la qualité et à l'appui au pilotage, le PAQAP. Ce pôle mutualise des compétences, des méthodes et des outils pour accompagner chaque acteur ou entité de l'université dans la définition et la réalisation de ses objectifs, objectifs concourant à l'excellence opérationnelle. Dans une démarche de transversalité et d'amélioration continue, le pôle propose une offre de services intégrant la conduite d'analyses et la proposition d'actions, l'accompagnement aux projets de changement et l'élaboration d'outils de pilotage adaptés, performants et maîtrisés. Il est constitué de quatre entités (le service Statistique et Décisionnel, le Contrôle de Gestion, le service 3A (Amélioration des processus - Accompagnement au changement - Assurance qualité) et le conseil en démarche Qualité).

Fonctionnement :

Au niveau formation, Lyon 3 entend poursuivre la rationalisation de son offre de formation et d'accroître les mutualisations sur le site de Lyon/Saint-Etienne tout en défendant, chaque fois que c'est possible, l'accès aux formations rares dans un esprit de service public. Ainsi, l'établissement dispose d'un système d'information des heures d'enseignement (SIDHE) qui repose sur un entrepôt de données de consultation large qui lui permet de suivre précisément l'évolution des heures dispensées dans les diplômes.

Dans le domaine budgétaire et financier, l'université s'est dotée des moyens pour accroître son budget de fonctionnement en améliorant sa capacité à générer des ressources propres, notamment :

- en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique ;
- en accroissant les financements des contrats de recherche/projets par des partenaires extérieurs ;
- en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources et
- en développant la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'université améliore en continu les outils et les process lui permettant de mieux piloter sa politique de gestion des ressources humaines, en se dotant d'outils d'analyse et de pilotage des emplois et de la masse salariale. Ainsi depuis 2019, un nouveau logiciel de gestion RH (SIHAM-PMS) a été implémenté.

Investissements :

En matière d'immobilier, une politique volontariste, ainsi que la bonne maîtrise et l'optimisation de sa gestion nous permettent de poursuivre le développement de notre université.

L'une des orientations est de faire de la question de l'espace une priorité en augmentant d'une part la surface disponible par la finalisation des projets en cours, d'autre part en améliorant l'espace existant (aménagement de l'avant-corps, optimisation d'occupation des surfaces avec le plan Campus, qui vient de s'achever pour Lyon 3, réhabilitation de la « maison du Directeur ») et par la recherche d'espaces nouveaux. Un projet a été déposé en ce sens au prochain CPER dont les arbitrages sont en cours.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continue à mener de front ses projets immobiliers en soutenant les investissements, soit dans le cadre du CPER, soit dans celui du plan Campus ou en mobilisant ses ressources propres. Pour 2021, les arbitrages attendus du Plan de Relance permettront de répondre à des enjeux énergétiques et environnementaux. Ce plan de relance serait judicieusement complété du CPER 2021-2027 pour lequel Lyon 3 a déposé un dossier qui reprend ces enjeux. Le site burgien bénéficie également d'une politique favorable d'investissement avec une opération en cours CPER 2015-2020 : fin de réhabilitation du bâtiment existant, construction d'une salle de grande jauge ; et un CPER 2021-2027 soutenu par les collectivités (arrivée de l'INSPE sur le site, lieu dédié à la restauration, à l'entrepreneuriat ...etc).

Bibliothèques universitaires :

Les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont engagées dans un processus de réorganisation pour améliorer la qualité des services rendus et mettre en cohérence leur organisation avec les missions que leur fixe l'université. Pour y parvenir, un pilotage par management participatif a été mis en place, encadrant les différents projets de service et permettant, par un effort sensible en matière de formation continue, la nécessaire évolution des profils et compétences des personnels. Le développement de nouvelles missions et des nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, font l'objet d'un investissement soutenu de l'établissement, en termes budgétaires comme en moyens humains.

Indicateur de performance n°6.1 : Mentions à faibles effectifs

LOLF_150-6-1		Mentions à faibles effectifs				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb Diplômes					
Date de la mesure	Année Universitaire					
Champ de la mesure	Licence LMD Voie Générale et Master LMD					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	On détermine les mentions à faibles effectifs : celles qui comptent moins de 50 étudiants en 3ème année de licence et moins de 30 en 2ème année de master (Inscriptions principales)					
Mode de calcul	Nombre de mentions à faibles effectifs / Nombre de mentions habilitées ouvertes					
Mode de calcul détaillé	Attention on a par exemple la licence MASS co habilité avec Lyon 1 et Lyon 2 sur le contrat 2011-15, qui n'a pas été ouverte et donc qui n'est pas prise en compte					
Commentaires	En 2016-17 la nomenclature SISE des Masters a été revue par le ministère. Avant cette année il existait 2 niveaux d'habilitation : la mention et la spécialité. Cette dernière disparaît en 2016-17 au profit de la notion de parcours qui reste interne à l'établissement. Pour plus de lisibilité au niveau national, de nouvelles mentions sont créées.					
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb de mentions en L3	UJM - Lyon 3	9	10	10	10	10
dont mentions à faibles effectifs - L3	UJM - Lyon 3	0	1	1	1	1
% mentions à faibles effectifs - L3	UJM - Lyon 3	0,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
	Ref. Nationales	33,9%	31,5%	30,8%	29,5%	
Nb de mentions en M2	UJM - Lyon 3	24	50	51	50	50
dont mentions à faibles effectifs - M2	UJM - Lyon 3	1	19	17	17	17
% mentions à faibles effectifs - M2	UJM - Lyon 3	4,2%	38,0%	33,3%	34,0%	34,0%
	Ref. Nationales	35,2%	36,0%	41,0%	43,4%	

Commentaires :

Améliorer l'efficacité de l'établissement passe également par la rationalisation de l'offre de formation en mutualisant des cours et en fermant des formations à faibles effectifs, d'où le suivi de cet indicateur. La part de mentions à faibles effectifs en licence reste marginale. Sur les 10 mentions en 3^{ème} année de Licence, seule une mention compte moins de 50 étudiants.

Pour les masters, la part des mentions à faibles effectifs a diminué et ne représente que 4,2% en 2015-16 alors qu'elle était de l'ordre de 9% en début du précédent contrat. Cependant, du fait de la nouvelle nomenclature des Masters du ministère, avec l'apparition de la notion de parcours en 2016-17 (cf. Commentaires dans le tableau ci-dessus), le nombre de masters à faibles effectifs a augmenté. C'est un problème de nomenclature. Afin de poursuivre cet objectif de rationalisation, les cours dont l'effectif est inférieur à 6 seront examinés et éventuellement faire l'objet d'une mutualisation.

A noter qu'au niveau national, 1/3 des licences ont moins de 50 étudiants (faibles effectifs) et 1/4 des masters ont moins de 30 étudiants.

Indicateur de performance n° 6.2 : Attractivité des Masters

LOLF_150-6-2		Attractivité des masters	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Université Jean Moulin Lyon3 (SCOLINS) + PapESR pour références Nationales		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	Ratio en %		
Date de la mesure	Année N : année d'inscription en M1 ou M2 - Année N-1 : situation année précédente		
Champ de la mesure	Inscrits des cursus Master LMD - Inscriptions administratives en fin d'année universitaire pour les calculs Lyon 3 et au 15 Janvier pour les calculs PapESR (Calculs nationaux)		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Inscrits en M1 et M2 en fonction de l'établissement l'année précédente (= Entrants si différent de Lyon 3)		
Mode de calcul	Etudiants entrants en M1 ou M2 dans l'établissement / Inscrits hors redoublants de Lyon 3 en M1 ou M2		
Mode de calcul détaillé	Entre le 15 Janvier et la fin d'année il y a des inscriptions en formation continue notamment, qui font augmenter le taux d'attractivité (ces étudiants sont nouveaux à Lyon 3). Comme le ministère se base sur les données au 15 janvier les deux calculs sont fournis, pour permettre des comparaisons avec les références nationales.		
Commentaires	La cible de 50% fixée sur la proportion de nouveaux entrants en M1 traduit notre objectif de maintenir un équilibre entre étudiants issus de nos licences et nouveaux à Lyon 3. En M2 l'évolution du taux d'attractivité est dépendante de la croissance des effectifs en M1,		

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Rappel Cible 2020
% d'entrants en M1 Calcul PapESR au 15 janvier	UJM - Lyon 3	51%					50%
	Ref. Nationales	44%					
Entrants en M1 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	1 935	2 017	2 267	1 985	1 622	
% d'entrants en M1 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	52%	51%	54%	51%	54%	
% d'entrants en M2 Calcul PapESR au 15 janvier	UJM - Lyon 3	41%					
	Ref. Nationales	37%					
Entrants en M2 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	1 501	1 503	1 221	1 173	993	
% d'entrants en M2 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	42%	41%	34%	31%	29%	

Commentaires :

La réforme des Masters, votée en décembre 2016, donnant la possibilité aux universités de sélectionner leurs étudiants dès l'entrée du cycle de Master ne semble pas avoir eu d'impact en pourcentage pour notre établissement. La part des nouveaux entrants en M1 se maintient à plus de 50%, ce qui indique l'attractivité pour nos masters. Le taux est de 54% pour l'année 2019-20, taux nettement supérieur à celui relevé en moyenne nationale.

Quant à la baisse des taux des nouveaux entrants en M2, celle-ci n'est pas due à un problème d'attractivité mais est plutôt le résultat de la réforme des Masters.

Indicateur de performance n°6.3 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque

L'Université Jean Moulin possède un environnement documentaire de qualité et a enregistré en 2019-20, 1.098.000 entrées dans les 3 bibliothèques universitaires réparties sur plus de 6 000 m². Elles offrent 1.656 places assises.

Nos bibliothèques sont ouvertes 285 jours par an. Depuis octobre 2017, l'ouverture a été étendue aux dimanches et offre jusqu'à 83 heures d'ouverture par semaine d'octobre à décembre. Depuis la même période, la BU de la Manufacture ouvre en semaine jusqu'à 22H au lieu de 21H. Les courbes de fréquentation des nocturnes et dimanches confirment l'intérêt des étudiants pour ces ouvertures.

Les BU visent à renforcer le bien-être au travail pour les étudiants et à offrir un service de qualité à leurs publics. Ainsi, elles mettent à la disposition des usagers, sur tout support, des collections pertinentes dans divers domaines d'enseignement et de recherche :

- 312.000 volumes en format imprimé
- 131.000 livres numériques
- 305 abonnements à des revues en format imprimé
- 80.000 revues numériques
- 16.100 volumes imprimés achetés en 2019
- plus de 7,2 millions de téléchargements des ressources numériques

N° 6.3a : Entrées dans les bibliothèques universitaires

LOLF_150-6-3a		Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit actif				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs					
Responsable de l'indicateur	Service Commun de Documentation - SCD					
Source des données	SCD - ESGBU et Rapport annuel					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb d'inscrits à Lyon 3 (SISE 15 janvier hors délocalisés) - Nb d'entrées					
Date de la mesure	Année civile					
Champ de la mesure	Bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3 - Tous sites Lyon					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Inscrits à Lyon 3 : étudiants inscrits à Lyon 3 hors formations délocalisées à l'étranger (SISE 15 Janvier) Entrées en BU : entrées physiques (si la même personne entre 10 fois on compte 10 entrées)					
Mode de calcul	Ratio : Nombre d'entrées en BU / Nombre d'inscrits à Lyon 3 (SISE 15 janvier hors délocalisés)					
Mode de calcul détaillé	Selon la norme ISO 11620 (indicateurs de performance des bibliothèques), un indicateur proche, mais pas identique : B.2.2.1 : entrées à la bibliothèque par personne. "Personne" représentant la population cible, en l'occurrence : les étudiants Lyon 3.					
Commentaires	Bibliothèques concernées : Manufacture des Tabacs + Bibliothèque Droit & Philosophie (BDP) + jusqu'en octobre 2014 : Bibliothèque Lettres & Langues (BLL) + à partir de Janvier 2015 : MILC					
		2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'inscrits à Lyon 3 hors formations délocalisées à l'étranger	UJM - Lyon 3	24 348	25 429	26 301	26 352	26 608
Nombre d'entrées en BU : Tous publics	UJM - Lyon 3	1 009 590	1 051 203	1 023 342	1 070 492	1 098 852
Nombre d'entrées en BU par inscrit	UJM - Lyon 3	41,5	41,3	38,9	40,6	41,3
	Ref. Nationales	39,9	38,7	40,2	39,0	

Commentaires :

Le nombre d'inscrits en BU est élevé et le seuil du million d'entrées a déjà été dépassé, ce qui représente en 2019 une moyenne de 41 entrées en BU par actif inscrit, moyenne supérieure aux références nationales. L'enrichissement de notre offre numérique et le succès croissant des formes numériques de documentation explique la légère baisse du nombre d'entrées en BU perçu en 2017. Même si le nombre de documents numériques consultés ou téléchargés augmentent ces dernières années (plus de 7,2 millions pour l'année 2019-20 par rapport à 6 millions l'année précédente), on constate une relative stabilité du nombre d'entrées par inscrit.

Indicateur de performance n°6.4 : Qualité de la gestion immobilière – Taux d'occupation des locaux

LOLF_150-6-4 Patrimoine : Taux d'occupation des locaux d'enseignement - Tous sites	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs
Responsable de l'indicateur	Direction du patrimoine - DIRPAT
Source des données	DIRPAT - Enquête Situation immobilière année n+1 pour année universitaire n/n+1
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Taux d'occupation en %
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - Site de Bourg en Bresse inclus à partir de 2013-14
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Taux d'occupation pour un type de salles : rapport entre occupation réelle (= nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles rapporté au nombre de salles) et occupation théorique (= quota horaire de référence) - Salles de cours banalisées seulement à partir de 2014-15
Mode de calcul	Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (cf. calcul détaillé)
Mode de calcul détaillé	Formule : $T = (U / S) / H$ T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)
Commentaires	A partir de 2014-15, pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière sont prises en compte les salles de cours banalisées quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Avec ce nouveau mode de calcul, l'Université Jean Moulin conserve un taux d'occupation supérieur au taux moyen calculé au niveau national. En 2016-17 travaux site Dugas (fermeture de 8 salles) puis réouverture de 10 salles pour ce site en 2017-18. En 2017-18 travaux site Athena (fermeture de 9 salles et 2 amphi), réouverture en 2018-19. En 2019-20, la baisse du taux d'occupation des salles s'expliquent par le contexte de crise sanitaire et la fermeture de l'université à partir du mois de mars. A noter aussi la création de salles COMPASS et la fermeture de l'aile Nord du Palais pour travaux

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Rappel Cible 2020
Salles de plus de 100 places							
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	47	46	45	47	45	
Salles de plus de 100 places	UJM - Lyon 3	61 063	61 613	58 323	60 631	49 152	
Nombre d'heures d'utilisation							
Salles de plus de 100 places							
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	116,0%	119,6%	115,7%	115,2%	97,5%	100,0%
Salles de moins de 100 places							
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	184	173	170	179	176	
Salles de moins de 100 places	UJM - Lyon 3	191 904	193 206	191 016	201 611	172 508	
Nombre d'heures d'utilisation							
Salles de moins de 100 places							
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	93,1%	99,7%	100,3%	100,6%	87,5%	85,0%
Toutes les salles							
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	231	219	215	226	221	
Toutes les salles	UJM - Lyon 3	252 967	254 819	249 339	262 242	221 660	
Nombre d'heures d'utilisation							
Toutes les salles							
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	97,8%	103,9%	103,5%	103,6%	89,6%	

Commentaires :

Pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière du ministère sont prises en compte les salles pour cours banalisés et ce quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Le nombre de salles a diminué en 2016-17 et en 2017-18 du fait des travaux réalisés sur le site des quais. Les travaux, étant terminés courant 2018-19, on retrouve notre nombre initial de salles. En revanche, on constate une hausse des heures d'utilisation des salles en 2016-17, due à notre nouvelle offre de formation.

Les taux d'occupation, tant pour les salles de plus de 100 places (amphithéâtres) que pour les salles banalisées de moins de 100 places, indiquent pour 2019-20 une baisse qui s'explique par le contexte de crise sanitaire et la fermeture de notre établissement à partir de mi-mars. Ces taux restent néanmoins élevés et montrent que la question de l'espace demeure une priorité et que notre développement passe par la poursuite des projets d'aménagement en cours, du réaménagement de l'espace rue et de zones partagées de la Manufacture.

Indicateur de performance n°6.5 : Ressources Propres

LOLF_150-6-5		Ressources propres - Calcul établissement
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire	
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs	
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel	
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL - Fond de dotation IDCOOP	

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL et le fond de dotation + Valorisation conventions CIFRE et contrats doctoraux/post-doc gérés par des structures externes
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes constatées (=liquidées) suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 Fond de dotation IDCOOP : ressources gérées pour Lyon 3 Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) - Ressources propres Formation et Recherche : cf indicateurs spécifiques - Autres ressources propres : comptes 7068 (hors 70681 VAE) + 708 + 746 + 7096 + 7583 + 7584 + 75882 + 7688 hors recettes sur destinations D111, 111*, 112 et D103 rattachées aux ressources propres liées à la recherche. A partir de 2017 on retrouve dans cette ligne toutes les recettes imputant sur le compte budgétaire RG_RPRO qui n'imputent sur des comptes de RP Formation ou Recherche.
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) et Notariale sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Voir aussi indicateurs "Ressources propres Formation" et "Ressources propres Recherche" Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"

		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
Ressources propres liées à la formation	UJM - Lyon 3	15 162 K€	15 745 K€	16 317 K€	17 818 K€	18 309 K€	
Ressources propres liées à la recherche	UJM - Lyon 3	504 K€	984 K€	1 279 K€	1 479 K€	1 066 K€	
Autres ressources propres	UJM - Lyon 3	1 798 K€	1 964 K€	2 585 K€	2 391 K€	2 238 K€	
Ressources propres Etablissement - UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	17 464 K€	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 000 K€
Ressources liées à la formation Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	256 K€	27 K€	139 K€	297 K€	82 K€	
Ressources liées à la recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	50 K€	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	
Autres ressources propres Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	68 K€	48 K€	148 K€	160 K€	392 K€	
Ressources Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	374 K€	187 K€	465 K€	542 K€	593 K€	
Ressources Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	141 K€	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	UJM - Lyon 3	118 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	
Ressources globales UJM Lyon3 + Filiale + Fondation	UJM - Lyon 3	18 097 K€	19 186 K€	20 755 K€	22 228 K€	22 206 K€	
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	973 K€	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 340 K€	

Commentaires :

Les ressources propres de l'établissement dégagées en 2019 s'élèvent à plus de 21 millions d'euros, soit presque au même niveau que l'année précédente. Sur le contrat quinquennal 2016-2020, un des enjeux de l'équipe présidentielle était de se donner les moyens pour accroître le budget de fonctionnement à partir des ressources propres en développant davantage la relation de l'établissement avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources. En effet, depuis 2015, les ressources propres de l'établissement ont augmenté de 24 % passant de 17,4 millions d'euros à 21,6 millions d'euros.

Les ressources propres liées à la formation ont augmenté de près de 3 millions d'euros en 5 ans soit une hausse d'environ 21% sur cette période.

Celles liées à la recherche ont doublé pendant la même période pour atteindre plus d'un million d'euros.

L'ensemble des ressources propres gérées par la Filiale Lyon 3 Valorisation représente 593.000 euros, soit une progression de plus de 50% par rapport à 2015.

Les chaires précédemment gérées par la Fondation UDL sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique que les ressources propres sont à zéro.

Quant aux ressources liées aux contrats CIFRE, les doctorants sont rémunérés directement par les entreprises. La valorisation de ces contrats s'élève à 1.340.000 euros.

Nous attendons que le compte financier soit voté pour fiabiliser les données 2020 de cet indicateur. Au niveau des ressources propres de l'établissement, hors la Filiale et la Fondation, le total serait de 21.300.000 € :

- Ressources propres liées à la formation pour 17.750.000 €, soit une baisse de 3% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par la réforme de l'apprentissage. Le nombre d'apprentis pour l'année universitaire 2020-21 a augmenté alors que le nombre de nos contrats professionnels ont baissé.
Les ressources de la formation continue sont en baisse passant de 7.735.000 € contre 8.362.000 € en 2019 alors que les ressources de l'apprentissage ont augmenté passant à 3.000.000 € contre 2.478.000 € en 2019.
- Ressources propres liées à la recherche pour 1 750 000 €, soit une progression de 64%
- Autres ressources propres pour 1 800 000 €

B. Présentation des recettes et des dépenses

Les recettes et les dépenses sont présentées dans le compte financier 2020.

I. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 **« Vie étudiante »**

« Le programme 231 a pour objectif de concourir à l'égal accès à l'enseignement supérieur en permettant à des jeunes, grâce aux aides directes et indirectes, dont il est le support, de poursuivre des études auxquelles ils pourraient être contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. En cela, il amplifie les actions développées par le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire comme le plan Réussite en licence, et l'orientation active qui y concourent également. »

Au-delà des ressources qu'elle met à disposition de ses étudiants pour faciliter leur réussite, l'Université Jean Moulin est très attachée au dynamisme de ses campus et attache une place importante à la vie étudiante. Avec un accès aux arts et à la culture, une offre sportive adaptée à tous, une vie associative dynamique, une ouverture à l'entrepreneuriat, elle permet aux étudiants de bénéficier d'une palette d'activités riches, favorisant leur épanouissement intellectuel et personnel tout en leur apportant une vie de campus animée.

Le plan stratégique de l'université, dans son axe 4, rappelle l'attachement de notre université à ce qu'elle soit un lieu d'accueil, de vie et de rencontre permettant aux étudiants de bien s'intégrer et de réaliser leur cursus de façon harmonieuse. Pour cela, elle veille à assurer une réelle égalité des chances dans l'accès aux études universitaires et intègre les dimensions humaine, culturelle, sportive et associative dans leur parcours. Par ailleurs, le contrat quinquennal rappelle la volonté affirmée de l'université de favoriser les conditions d'une vie étudiante dynamique. L'Université Jean Moulin Lyon 3 compte près de 100 associations étudiantes et l'établissement subventionne des projets étudiants chaque année via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Dans le plan stratégique du contrat quinquennal, l'université a inscrit 5 objectifs :

1. Mettre en œuvre le principe d'égalité des chances

Le programme de travail arrêté a visé à :

- ✓ développer les actions initiées par le Pôle Handicap, spécifiquement la mise en place de séances de formation pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- ✓ la mise aux normes en termes d'accessibilité de la totalité des locaux, accompagnement pédagogique, aménagement d'examens, aide à l'insertion professionnelle ;
- ✓ l'extension à toutes les composantes et aux lycées qui le souhaitent du Pôle Réussite
- ✓ de multiples ressources documentaires consultables et empruntables dans les bibliothèques universitaires ouvertes à tous avec un accès horaire élargi ;
- ✓ l'accès aux outils multimédias les plus performants au sein des salles informatiques et de la Maison des Langues.

2. Améliorer la vie quotidienne étudiante

En liaison avec le CROUS de Lyon – Saint-Etienne, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a poursuivi les objectifs suivants :

- ✓ l'amélioration du suivi de la santé des étudiants, notamment par le développement du service de médecine préventive et des campagnes d'information (des aides médicales et paramédicales sont proposées à tous nos étudiants) ;
- ✓ la meilleure prise en compte des difficultés socio-économiques des étudiants ;
- ✓ la mise en place d'un observatoire de la vie étudiante ;

- ✓ le bureau de la vie étudiante a été intégré à un « pôle vie étudiante » avec le recrutement d'un responsable de pôle dont la mission est de piloter les projets de développement des actions de dynamisation de la vie étudiante et de travailler en lien avec la COMUE.

Pour se loger, en complément des logements proposés par le CROUS et les partenaires privés, un service en ligne sur le site internet de l'université permet aux étudiants de trouver un colocataire.

Pour se restaurer, 3 restaurants universitaires et 4 cafétérias permettent une restauration sur place, équilibrée et rapide.

3. Intégrer à part entière la dimension culturelle et sportive dans la vie étudiante

A cet effet, l'Université Jean Moulin s'est attachée à :

- ✓ développer la Mission Culture en favorisant l'implication des étudiants dans son fonctionnement - des spectacles de danse, théâtre, concerts, expositions, séances de cinéma ainsi que de nombreux ateliers sont proposés par le service culture de l'université
- ✓ valoriser l'activité de la Maison des associations
- ✓ faciliter la pratique d'une activité parmi une quarantaine d'activités sportives et artistiques proposées et valoriser les cursus des étudiants sportifs de haut-niveau

4. Améliorer le suivi des étudiants étrangers s'inscrivant dans notre université

Le programme de travail assigné par le plan stratégique, s'articule autour de deux actions :

- ✓ la généralisation dans toutes les composantes de journées d'accueil des étudiants étrangers ;
- ✓ la création de tutorats en collaboration avec les diverses composantes.

Les demandes de titre de séjour et de visa long séjour peuvent désormais être déposés directement auprès du bureau des étudiants étrangers qui travaille en relation avec la préfecture (plus besoin de se déplacer à la préfecture).

5. Développer la vie associative et démocratique au sein de l'Université

A cet effet, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a concentré ses actions sur :

- ✓ l'amélioration de l'information sur le rôle des organisations représentatives des étudiants et sur le travail qu'elles accomplissent, afin de susciter l'engagement étudiant notamment sur le plan électoral ;
- ✓ l'amélioration des conditions matérielles de l'exercice du mandat des représentants étudiants ;
- ✓ le renforcement de l'accompagnement des initiatives associatives via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Depuis la crise sanitaire, notre établissement a engagé un peu plus de 130 K€ en aides directes sous forme de prêt de PC portables, de galets 4 G, de box de poches et autres aides numériques afin d'assurer une continuité pédagogique à certains étudiants en difficulté financière. D'autres aides directes, sous forme de subventions CROUS ou fonds social d'urgence pour un montant de 260 K€ ont été alloués à nos étudiants.

OBJECTIF N°1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Indicateur de performance n°1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

LOLF_231-1-2 PCS - Représentation des origines socio-professionnelles des étudiants	
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb Etudiants
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Etudiants cursus LMD : Licence, Master et Doctorat - Formation Initiale y compris Apprentissage
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions Administratives sur l'ensemble de l'université - Inscriptions Pédagogiques par Composante
Mode de calcul	Professions et catégories Sociales (PCS) du 1er responsable déclaré dans SCOLINS : Part des PCS Ouvriers ou Employés y compris retraités
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb Inscrits Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	12 465	13 086	13 559	14 229	14 258
dont PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	3 526	3 681	4 114	4 339	4 314
% PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	28%	28%	30%	30%	30%
	Ref. Nationales	29%	29%			
Nb inscrits Master	UJM - Lyon 3	5 545	5 767	6 167	6 023	4 954
dont PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	1 382	1 497	1 673	1 645	1 411
% PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	25%	26%	27%	27%	28%
	Ref. Nationales	20%	20%			
Nb inscrits Doctorat	UJM - Lyon 3	560	528	523	494	479
dont PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	113	107	105	105	106
% PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	20%	20%	20%	21%	22%
	Ref. Nationales	17%	17%			

Commentaires :

L'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre. Par rapport à la répartition de la population active par catégorie socio professionnelle, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être les plus fortement représentés. Toutes formations confondues (LMD), seulement environ un quart des étudiants sont enfants d'ouvriers-employés.

Ainsi la proportion d'étudiants, enfants d'ouvriers-employés à l'université Jean Moulin Lyon 3 n'est que de 30% en licence, taux proche des moyennes nationales constatées. Ce taux est de 28% pour les inscrits en Master et que de 22% pour les inscrits en Doctorat. Pour les cycles de Master et de Doctorat, l'université Jean moulin Lyon 3 enregistre des valeurs supérieures aux moyennes nationales.

L'ensemble des aides financières allouées par l'Etat (boursiers sur critères sociaux ...) contribuent à la réduction des inégalités sociales en permettant à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été conduits à renoncer sans ces aides.

En outre, les aides indirectes que sont les prestations offertes en matière de logement étudiant et de restauration, participent également à l'amélioration des conditions matérielles de vie des étudiants et favorisent ainsi la réussite des études.

Indicateur de performance n°1.3 : Etudiants boursiers et réussite

N° 1.3a : Boursiers sur critères sociaux : effectifs

LOLF_231-1-3a		Boursiers sur critères sociaux : effectifs				
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante					
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et références statistiques Ministère pour références nationales					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb et % d'étudiants					
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin D'année					
Champ de la mesure	Inscriptions en Formation Initiale sur Diplômes Nationaux					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Nb et % de boursiers sur critères sociaux					
Mode de calcul	% de boursiers = boursiers sur critères sociaux / public éligible (en formation initiale hors DU et hors doctorats)					
Mode de calcul détaillé	Zoom par cycle					
Commentaires	Référence nationale - Champ : Universités - France métropolitaine + DOM depuis 2012-13 Rupture de série avec les données des années précédentes où le champ comprenait : universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. □ Intégration des ESPÉ en 2013					
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Boursiers sur critères sociaux	UJM - Lyon 3	7 666	8 027	8 071	7 916	7 196
% boursiers	UJM - Lyon 3	34%	34%	33%	32%	31%
	Ref. Nationales	40%	40%	40%	40%	39%
Boursiers sur critères sociaux Cycle Licence	UJM - Lyon 3	5 396	5 577	5 434	5 398	5 143
% boursiers Cycle Licence	UJM - Lyon 3	36%	36%	34%	33%	32%
Boursiers sur critères sociaux Cycle Master	UJM - Lyon 3	2 270	2 450	2 637	2 518	2 053
% boursiers Cycle Master	UJM - Lyon 3	28%	29%	32%	31%	30%

Commentaires :

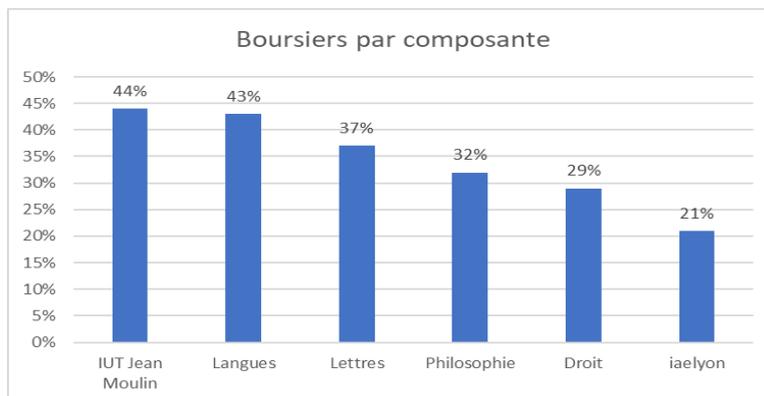
L'Université Jean Moulin accueille et accompagne chaque année près de 8.000 boursiers sur critères sociaux, soit environ un tiers des étudiants inscrits en formation initiale. La proportion de boursiers par rapport au nombre global d'étudiants inscrits dans les diplômes ouvrant droit est relativement stable. Ce taux dans notre établissement est un peu plus faible que la moyenne nationale.

Un étudiant sur trois en cycle Licence (31%) est boursier et on retrouve presque la même proportion en cycle Master (29%).

Boursiers - Cycle Licence	
L1	33%
L2	31%
L3	30%
TOTAL	31%

Boursiers - Cycle Master	
M1	33%
M2	25%
TOTAL	29%

L'université Jean Moulin Lyon 3 est pour sa part particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et porte une attention soutenue à la réussite des étudiants boursiers en première année.



Les proportions de boursiers varient par composante :

- ❖ L'IUT Jean Moulin et la faculté des Langues comptent les plus importantes proportions de boursiers, respectivement 44% et 43%
- ❖ 37% des inscrits à la faculté des Lettres sont boursiers
- ❖ Un tiers à la faculté de Philosophie
- ❖ La faculté de Droit et l'iaelyon rassemblent respectivement 29% et 21% d'étudiants boursiers

Ces proportions s'expliquent en partie par la structure par cycle des différentes composantes. La faculté des Langues et l'IUT comptent la plus forte proportion d'étudiants inscrits en cycle Licence alors que l'iaelyon compte une part importante d'étudiants en diplômes délocalisés non boursiers.

N° 1.3b : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3

LOLF_231-1-3b		Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3					
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante						
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP RAP pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Réussite						
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07						
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau L3						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Effectifs et admis en 3ème année de cursus licence (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux						
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires							
		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Rappel Cible 2020
Diplômés L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	1 038	1 131	1 210	1 162	1 145	
% réussite L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	81,9%	83,7%	85,6%	84,6%	83,4%	
Diplômés L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	2 005	2 233	2 264	2 392	2 490	
% réussite L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	82,1%	82,0%	83,0%	83,3%	82,4%	
Taux de réussite comparé - L3 Boursiers / Non boursiers	UJM - Lyon 3	0%	2%	3%	1%	1%	0%
	Ref. Nationales	13%	2%	2%	13%		

Commentaires :

Le nombre de diplômés de licence générale boursiers est en légère progression : 1.145 pour la session 2019 alors qu'en 2015 ils étaient 1.038, soit une hausse de 10% en cinq ans. Sur la même période le nombre de diplômés non boursiers a progressé de près de 20%.

L'objectif pour l'université Jean moulin Lyon 3 est qu'il n'y ait pas de différence sur la réussite entre les deux populations : boursiers et non-boursiers. On constate en effet que les taux de réussite en 3^{ème} année (L3) sont très proches entre étudiants boursiers et étudiants non boursiers. Selon les années c'est l'une ou l'autre des populations qui réussit mieux. L'université Jean Moulin Lyon 3 est pour sa part particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations. D'où la cible à 0% de différence.

Ce constat est très différent de celui fait au niveau national où les ratios obtenus montrent un taux de réussite supérieur chez les étudiants boursiers à celui des non boursiers, autour de 13% d'écart. L'analyse faite au niveau national est à relativiser : les résultats portent sur un vivier d'étudiants en troisième année de licence et ne tiennent pas compte des sélections qui se sont produites dans les années d'études antérieures ni des réorientations.

N° 1.3c : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2

LOLF_231-1-3c		Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2					
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante						
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Réussite						
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07						
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau M2						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Effectifs et admis en 2ème année de cursus master (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux						
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires	Cet indicateur n'est plus suivi dans la LOLF que pour les licences						
		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Rappel Cible 2020
Diplômés M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	584	628	680	679	747	
% réussite M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	86,5%	85,6%	85,6%	83,0%	84,1%	
Diplômés M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	1 999	1 957	1 936	1 933	1 873	
% réussite M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	81,4%	81,2%	80,6%	82,4%	78,6%	
Taux de réussite comparé - M2 Boursiers / Non boursiers	UJM - Lyon 3	6%	5%	6%	1%	7%	0%

Commentaires :

Comme en licence, l'objectif de l'Université Jean Moulin est de permettre une réussite qui ne soit pas déterminée par des facteurs sociaux. Les aides de l'Etat favorisent donc l'accès à l'enseignement supérieur et les actions mises en place au sein de notre établissement ont contribué à l'égalité des chances en permettant à tous nos étudiants de bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

Le taux de réussite en M2 des étudiants boursiers, en moyenne de 85% sur ces cinq dernières années, est supérieur à celui des étudiants non boursiers. L'université est particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations.

Le nombre de diplômés M2 boursiers est en constante progression : 747 pour la session 2019, soit une hausse d'environ 20% par rapport au début du contrat quinquennal 2016-20. A contrario, le nombre de diplômés M2 non boursiers tend à baisser sur ce même périmètre.

OBJECTIF N° 3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

« L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

L'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale ont fait émerger des difficultés sociales, financières, matérielles mais aussi psychologiques et sanitaires plus prégnantes qu'autrefois. Aussi, pour mieux prendre en compte l'évolution des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé, un décret statutaire relatif à l'organisation et aux missions de ces services a été élaboré. Il permet une réelle adaptation aux besoins actuels des étudiants, notamment en termes d'accès aux soins avec la reconnaissance pour les services du droit à devenir centre de santé.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aident les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. »

Le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, basé sur le campus de la Manufacture des Tabacs, offre à ses étudiants un accès gratuit à différentes prestations :

- Visites médicales
- Aménagements d'examens
- Avis médicaux, vaccinations, certificats de non contre-indication à la pratique du sport, certificats pour le CROUS, certificats de bonne santé (pour un travail, départ à l'étranger...), etc
- Consultations spécialisées : diététique, psychiatrie, psychologie, gynécologie, sevrage tabagique, médecine du sport
- Séances de gestion du stress
- Service infirmier (sans rendez-vous) pour assurer les premiers soins et les urgences

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie étudiante et d'organiser une protection médicale pour tous les étudiants.

En charge de la mise en œuvre de la politique de prévention et d'éducation à la santé en faveur des étudiants inscrits à l'université, le SMPPS organise également des actions de promotion de la santé tout au long de l'année universitaire (sur le thème de la sexualité et des IST, des drogues et dépendances, de la nutrition, de l'activité physique, de la santé mentale...).

Il contribue au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap, en lien avec le Pôle Handicap de l'Université (évaluation, suivi, délivrance de certificats pour l'aménagement des conditions d'examens et d'études).

Il participe à la cellule de veille sanitaire en cas de maladie transmissible en collectivité, organise des cellules d'écoute médico-psychologique en cas de besoin et travaille en réseau avec les partenaires internes et externes à l'Université.

Indicateur de performance n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus au Service de Médecine Préventive

LOLF_231-3-1		Santé : Budget et Visites médicales et consultations étudiants				
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante					
Objectif	LOLF_231-3 - Développer la prévention dans le domaine de la santé					
Responsable de l'indicateur	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS)					
Source des données	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) - Direction des Affaires Financières (DAF) / National : PAP-RAP					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros - Nombre de visites et consultations - Nombre d'étudiants					
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin d'année Pour le budget : 2010-11 correspond au budget de l'année civile 2010					
Champ de la mesure	SMPPS de l'université Jean Moulin Lyon 3					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Dépenses exécutées par le service de la médecine préventive Visites et consultations public étudiant Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées					
Mode de calcul	Comptes financiers : dépenses exécutées sur le centre de coût Santé + Rémunérations des personnels affectés au SMPPS rémunérés sur budget des services centraux Nombre de visites par étudiant faites par le SMPPS ou SIUMPS Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées					
Mode de calcul détaillé	Comptes financiers : dépenses exécutées sur UB 915 jusqu'en 2009 puis sur CF 909903 depuis 2010					
Commentaires	<p>Les consultations médicales et paramédicales comprennent les visites médicales systématiques des étudiants de licence, les notifications d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, mais aussi des certificats médicaux plus spécifiques (CROUS, sport, bonne santé...), des vaccinations, des avis médicaux, ainsi que des consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, psychiatrie, diététique).</p> <p>A partir de 2015-16 le SMPPS s'est doté du logiciel Calcium qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge (et plus les seules demandes d'informations).</p> <p>En 2016-17 : L'infirmière était absente et non remplacée à partir de février 2017 (baisse du nombre de consultations) jusqu'à son retour en septembre 2018.</p> <p>En 2018-19 : baisse du nombre de consultations médicales car absence de 5 mois du médecin-directeur (non remplacée sur ces 2 périodes, ou que partiellement) + absence d'un médecin à partir de janvier 2019 jusqu'à la fin de l'année universitaire. En contrepartie augmentation des temps de consultations des psychologues + prises en compte dans les consultations médicales des actions groupales (psychologie et diététique) qui n'avaient pas été comptabilisées les années précédentes.</p> <p>En 2019-20 : congé maladie d'un médecin à partir du 1er janvier 2020 jusqu'à la fin de l'année universitaire. Confinement à partir du 16 mars 2020, avec consultations par téléphone possibles pendant le confinement jusqu'à début juin 2020 pour le médecin et les psychologues (l'infirmière, la diététicienne, la gynécologue et la psychiatre ne consultaient plus pendant cette période). Puis reprise des consultations pour tous les professionnels en juin 2020. Prolongation des consultations psychologues en juillet 2020.</p>					
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Dépenses Santé	UJM - Lyon 3	246 140 €	229 931 €	219 977 €	231 412 €	248 027 €
Nombre total Visites & consultations Etudiants	UJM - Lyon 3	3 593	2 954	3 541	3 337	3 236
Nb total d'étudiants en formation initiale	UJM - Lyon 3	23 277	24 026	24 002	24 124	22 816
Nb de visites pour 100 étudiants	UJM - Lyon 3	15%	12%	15%	14%	14%
	Ref. Nationales	22%	22%	22%	26%	

Commentaires :

Cet indicateur prend en compte l'ensemble des étudiants et non seulement les étudiants de Licence comme précédemment. Une équipe pluridisciplinaire est à l'écoute de tous les étudiants et propose une offre de prévention et de soin adaptée. Toutes les prestations sont gratuites et accessibles sans carte vitale. Depuis son ouverture, le service a pu investir dans divers appareils médicaux performants notamment en électrocardiophage, audiomètre, test à l'effort ... etc.

Le budget alloué aux dépenses de santé des étudiants a augmenté de 8% depuis le début du contrat quinquennal 2016-20, passant de 230 K€ à 248 K€. La proportion d'étudiants en formation initiale (hors étudiants en formations délocalisées à l'étranger) vus par le service de médecine préventive reste stable autour de 14%. Ce taux de visite reste en deçà des références nationales. Sont recensées dans les visites :

- ✓ Les visites médicales obligatoires des étudiants
- ✓ Les préconisations des aménagements d'examens pour les étudiants en situation de handicap
- ✓ Les certificats médicaux spécifiques (CROUS, aptitude aux sports, stages à l'étranger)
- ✓ Les vaccinations
- ✓ Les avis médicaux
- ✓ Les bilans de santé
- ✓ Les consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, nutrition)

Depuis 2015-16, le SMPPS s'est doté d'un nouveau système d'information qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge. Les seules demandes d'information ne sont pas enregistrées et ce logiciel remplace le suivi manuel qui existait auparavant.

La baisse du nombre total de visites et consultations constatée en 2016-17 s'explique par le fait que l'infirmière est partie en congé maternité depuis février 2017 et n'a pas été remplacée. Cependant, à son retour de congé maternité en septembre 2018, on note une hausse du nombre total de visites et de consultations de 3% par rapport à l'année précédente.

Depuis août 2014, le SMPPS a été renforcé par l'embauche d'un médecin à temps plein. Le service s'appuie sur une infirmière et une assistante administrative à temps plein, ainsi que sur des spécialistes à temps partiel tels que psychologue, psychiatre, diététicienne, gynécologue et trois médecins. Les étudiants en situation de handicap sont individuellement suivis et ils sont accompagnés dans leur scolarité notamment par l'aménagement des épreuves d'examens.

En plus des actions de vaccination et de prévention déjà existantes (sur le thème du sida, de la consommation des produits psychoactifs, de l'alimentation, de l'alcool ou encore du tabac), d'autres actions d'information et de prévention sur les problèmes psychologiques - survenant souvent à cet âge et engendrés par le stress, les difficultés socio-économiques, l'éloignement familial... sont prévues afin de pouvoir repérer au plus tôt les étudiants fragilisés.

L'établissement souhaite également développer la visite médicale systématique pour tous les étudiants inscrits en 2e année de licence et favoriser les collaborations avec le service des relations internationales pour proposer des consultations aux étudiants qui partent à l'étranger ainsi qu'aux étudiants internationaux accueillis à l'université.

Malgré le confinement, de mi-mars à début juin 2020, des consultations téléphoniques étaient possibles pour certaines spécialités. Les consultations physiques ont repris normalement en juin et ont été prolongées jusqu'en juillet pour assurer un service aux étudiants. Le budget consacré à la santé des étudiants (SMPPS - service de médecine préventive et de promotion de la santé) a été de l'ordre de 248.027 euros pour 2019-20, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente.

B. Présentation des recettes et des dépenses

Les recettes et les dépenses sont présentées dans le compte financier 2020.

Délibération n° D2021-03-05-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 712-6-1, L. 841-5 et D. 841-2 à D. 841-11 ;
Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le dispositif d'aide financière d'urgence pour les étudiants, dans son deuxième volet : « Dispositif transport », tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Cette décision est prise sous condition suspensive que le dispositif soit adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire lors de sa séance du 23 mars 2021.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 16 mars 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET



DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE D'URGENCE POUR LES ETUDIANTS

2^{ème} VOLET : DISPOSITIF TRANSPORT

Le conseil d'administration se prononcera en séance du 16 mars 2021 sur le Dispositif Transport. Cette décision est prise sous condition suspensive que le dispositif soit adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire lors de sa séance du 23 mars 2021.

Contexte général

La situation sanitaire augmente sensiblement la précarité des étudiants (perte d'emploi, isolement, difficultés psychologiques...). Les enquêtes et les diagnostics (notamment de l'Observatoire de la Vie Etudiante) démontrent qu'à la sortie du deuxième confinement, la situation financière moyenne des étudiants s'est encore dégradée par rapport à la fin de l'année universitaire 2019-2020.

L'Université Lyon 3 entend placer son action sous le signe de la solidarité et de la lutte contre les précarités étudiantes. Son plan d'action « 2021 Année solidaire Lyon 3 » témoigne de cette volonté, qui vise à identifier les urgences sanitaires et financières afin d'y répondre par de nouveaux dispositifs, ainsi qu'à lancer une réflexion coordonnée avec tous les acteurs du site, sur la précarité endémique et les moyens d'y faire face.

Spécificités du second semestre 2020-2021 et objet du dispositif

La reprise partielle des cours en présentiel, depuis le mois de janvier, contribue à briser l'isolement des étudiants. Conformément aux directives ministérielles, si ce retour en présentiel concerne la totalité des étudiants de Licence et de Master, il se traduit par une présence réduite (20% : le plus souvent, un jour par semaine) sur site.

Nombre d'étudiants, en raison de la généralisation des cours en distanciel, avaient fait le choix, par contrainte économique, de rendre leur appartement à Lyon ou à Bourg-en-Bresse. Plus généralement, on constate que l'éloignement géographique, s'il permet parfois de renouer avec un encadrement familial, peut également constituer un facteur aggravant pour les plus fragiles des étudiants. De nouveaux frais de transport viennent en effet grever leur budget : certains renoncent à leur droit au présentiel partiel en raison des frais de transport occasionnés.

Budget

Le premier dispositif d'aide financière d'urgence, voté en C.A. le 17 décembre 2020, prévoyait ceci : « S'il reste du budget FSDIE 2020 disponible suite à la mise en place de cette aide jusqu'au 31 janvier 2021, soit elle sera prolongée, soit d'autres aides pourront être mises en place ». Après consultation, il apparaît préférable, afin d'atteindre un nombre plus élevé d'étudiants, de mettre en place un nouveau dispositif, qui viendra compléter les différents dispositifs existants.

Le budget FSDIE 2020 restant disponible est d'environ 160.000€, fléchés de telle sorte qu'ils doivent exclusivement être consacrés à une aide financière directe au bénéfice des étudiants.

Le dispositif « Transport » est doté d'un budget maximal de 80.000€. Ainsi, si les 80000€ sont consommés avant le 30 juin 2021, le dispositif cessera avant cette date.

Etudiants concernés

Les étudiants qui pourront avoir recours à ce dispositif sont des étudiants inscrits en formation initiale à l'université Jean Moulin-Lyon 3 en 2020-2021, qui résident de façon permanente pendant la période allant de mars à juillet 2021, à plus de 20 km de Lyon (pour les étudiants inscrits dans un cursus ayant lieu sur les sites de Lyon) ou de Bourg-en-Bresse (pour les étudiants inscrits dans un cursus ayant lieu sur le site de Bourg-en-Bresse). Le calcul du kilométrage s'effectuera entre la gare de départ et celle d'arrivée (Lyon ou Bourg-en-Bresse), à partir des données kilométriques fournies par Mappy.

Type d'aide

L'aide apportée vise à prendre en charge une partie des frais de transport exceptionnels occasionnés par une situation pédagogique inédite (retour partiel sur site pour un présentiel à 20% du temps hebdomadaire). Elle s'inscrit dans une prise de conscience plus globale de l'impact des frais de transport sur le budget étudiant (future mesure de la Métropole visant à abaisser les tarifs des déplacements urbains, en accord avec le Sytral, septembre 2021). **L'Université prendra en charge le prix de billets aller / retour en train, bus ou car de ligne dans la limite de 40€ par semaine et par étudiant, ou d'un (1) abonnement mensuel TER SNCF dans la limite de 120 € par mois et par étudiant, dans les deux cas pour un trajet dépassant 20 km.** Le trajet en question doit avoir pour objet la participation à une journée de cours à l'université, à un examen organisé en présentiel ou toute autre activité nécessitant sa présence sur site (travail en bibliothèque ; avec justificatif : rendez-vous à l'université pour raisons administratives, sociales ou médicales).

Le dispositif concerne les déplacements effectués entre le **1er mars 2021** et le **30 juin 2021**.

Le dispositif ne concerne pas les déplacements intra-urbains (métro, bus, tram du réseau TCL).

Modalités de mise en œuvre et conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'aide financière d'urgence « Transports », les étudiants devront remplir les conditions détaillées plus haut. Ils fourniront sous format électronique (PDF) les pièces justificatives suivantes :

- Photocopie de la carte d'étudiant
- Formulaire de demande de remboursement à télécharger
- RIB au nom de l'étudiant de moins d'un an
- Titre de transport avec le nom de l'étudiant (indispensable pour tout remboursement) : billet de train, bus ou car pour déplacement hebdomadaire ou abonnement mensuel
- photocopie de la carte OURA ! pour l'abonnement mensuel
- Si le titre de transport ne comporte pas le nom de l'étudiant : facture ou justificatif de paiement comportant le nom de l'étudiant

- Si le justificatif de paiement ne comporte pas le nom de l'étudiant fournir un extrait du relevé de compte de l'étudiant biffé des autres montants mais faisant apparaître le débit si paiement CB).

Un contrôle de l'éligibilité des pièces sera effectué par l'administration. Aucun dossier incomplet ne pourra être éligible.

Le dispositif « Transports » concerne les mois de mars, avril, mai, et juin 2021. Il est soumis à l'évolution de la situation sanitaire et de ses conséquences sur l'organisation des cours : un éventuel retour au distanciel complet rendrait caduc ce dispositif.

Ses modalités seront rappelées et détaillées sur l'intranet étudiant.

Envoi de la demande de remboursement

- Les demandes de remboursement seront envoyées exclusivement par mel à l'adresse xxxx@univ-lyon3.fr
- Le message portera comme objet : N° étudiant - demande de remboursement transport pour le mois de *mm* 2021 → avec *mm* pour le nom du mois
- Le message comportera en pièces jointes les justificatifs requis
- Le message devra être envoyé avec l'ensemble des pièces à la fin de chaque mois, et au plus tard le 8 du mois suivant, afin que les services de l'université puissent traiter dans les meilleurs délais les demandes déposées. La date figurant sur le message d'envoi de la demande de remboursement fera foi.
- Le non-respect de cette procédure de demande de remboursement rendra la demande inéligible.
- Les premiers remboursements pourront commencer dès le mois d'avril 2021 (pour des trajets ayant eu lieu au cours du mois de mars 2021).

Délibération n° D2021-03-06-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3, L. 719-4, L. 613-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le tableau des rémunérations forfaitaires des différentes parties prenantes dans le cadre d'une action de validation des acquis de l'expérience, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 16 mars 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET



Lyon, le 15/02/2021

**REMUNERATIONS FORFAITAIRES
DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES DE LA PRESTATION COMPLETE DANS
LE CADRE D'UNE ACTION DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
(VAE) GEREE PAR LA FC3 Langues | Lettres | Philosophie
de l'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3**

à partir de l'année universitaire 2020/2021

Parties prenantes	Rémunérations en heure équivalent Travaux Dirigés (TD)
Accompagnateur VAE	8 heures
Président du jury	2 heures
Référent enseignant	7 heures
Référent professionnel	5 heures
Membre enseignant	2 heures
Membre professionnel	2 heures

Pour information et rappel, le taux de rémunération de l'heure complémentaire TD est de :41,41 €.

Présentation des rôles de chaque partie prenante :

- **L'accompagnateur VAE** est en charge de l'accompagnement à la méthodologie du dossier VAE jusqu'à la soutenance. Il aide le candidat à faire émerger les compétences de son parcours qui pourront être valorisées dans son dossier VAE, il apporte une aide à la relecture du dossier et il prépare le candidat à la soutenance orale devant le jury.
- **Le référent enseignant et le référent professionnel** assurent le suivi pédagogique pour l'accompagnement du candidat sur les attendus académiques de la certification visée.
- **Le président du jury** (Professeur des Universités ou Maître de Conférence), **le membre enseignant** et le **membre professionnel** (ainsi que le référent enseignant, le référent professionnel et l'accompagnateur VAE) composent le jury VAE. Le jury procède à l'examen du dossier du candidat avant passage devant le jury et s'entretient avec lui au regard de ce dossier. Le jury doit vérifier que les acquis dont fait état le candidat correspondent aux aptitudes, compétences et connaissances exigées par le règlement du diplôme ou du titre postulé.

Délibération n° D2021-03-07-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la décision du conseil de la faculté des langues du 03 juillet 2020 sur les tarifs de la formation continue pour l'année 2020-2021

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les tarifs de la FC3 pour la faculté des langues, tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

Lyon, le 16 mars 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET



Lyon, le 15/02/2021

TARIFS FC3
Préparation aux Diplômes Universitaires des Langues
Année Universitaire 2020/2021

Type d'inscription	Tarif
1^{ère} année uniquement	500 €
2^{ème} année uniquement	900 €
3^{ème} année uniquement	900 €
2^{ème} et 3^{ème} année (Programme en 2 ans)	1 800 €
Programme complet en 3 ans	2 200 €

Une remise commerciale de 30 % du tarif est accordée aux :

- Demandeurs d'emploi sur justificatif d'inscription au Pôle Emploi (catégorie 1 et 2 au jour de la rentrée),
- Personnels de l'Université de Lyon,
- Entreprises partenaires.

Délibération n° D2021-03-08-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2018-07-01-ins du 10 juillet 2018 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-02-C-33	Université de Bourgogne	Convention de reversement
2021-02-C-34	Le Consortium ESUP Portail	Cette convention fixe les modalités de participation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 aux démarches induites par la mise en place de la nouvelle réglementation RGPD pour le consortium ESUP Portail.

Lyon, le 16 mars 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-03-09-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 mars 2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-01-C-13	Université Grenoble Alpes	Convention de partenariat.
2021-01-C-14	Université Grenoble Alpes	Avenant à la convention contractée en 2021
2021-01-C-15	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur	Convention d'adhésion à WORLDCAT
2021-01-C-16	La communauté d'universités et établissements, Université de Lyon	Convention de reversement relative au nouveau volet du Plan Bibliothèques ouvertes + 2020-2023
2021-02-C-20	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur	Convention relative aux centres du réseau SUDOC-PS
2021-02-C-35	MJC Monplaisir	Convention occupation de locaux
2021-03-C-39	S.C.A BNP Paribas Securities Service	Contrat de collaboration de recherche dans le cadre de la CIFRE n°2020/0712.
2021-03-C-40	La communauté d'université et établissements, Université de Lyon	Convention de reversement relative à la pérennisation du Plan Bibliothèques Ouvertes + 2021-2023.
2021-03-C-42	Enedis	Convention de partenariat pour le soutien à la chaire de « droit des contrats publics »
2021-03-C-43	Groupe UITSEM	Contrat de collaboration de recherche dans le cadre de la CIFRE
20-CC-1608	Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais	Avenant n°2 prolongeant la convention de partenariat en formation continue n°18-718 MASTER 1 Management et administration des entreprises.

20-CC-1610	Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais	Avenant n°2 prolongeant la convention de partenariat en formation continue n°18-719 Master 2 Management et administration des entreprises.
20-CC-1689	Ecole Normal Supérieur de Lyon	Convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation externe d'anglais (session 2021).

Lyon, le 16 mars 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET